

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



NEUILLY-SUR-SEINE

Mairie de Neuilly-sur-Seine
Conseil municipal du 28 mars 2019

Étaient présents :

M. FROMANTIN

Mme FOURCADE

Mme ETZENBACH-HUGUENIN

M. PIRSON

Mme HENROTIN-LE FLOC'H

M. LEGMANN

Mme SFEDJ

M. LARMURIER

Mme KLEIN

Mme GELLÉ

M. ALARDET

M. WARNOD

M. GAUTRAT

Mme DESCHEEMAEKER

Mme LEBOULANGER

M. GIRY-DELOISON

Mme MONIN

Mme BARRE

Mme BENEZIT

M. DUPONT

Mme DE FOUGEROUX

M. GOURLEZ DE LA MOTTE

Mme BERTRAND

M. SCHINDLER

M. CHEYMOL

M. DUMONT

Mme MICHELANGELI

M. DE FOUCAULT

Mme ATIEH

Mme QUINTIN

M. DE ROQUETTE-BUISSON

M. LEPIDI

Mme MAURIN FOURNIER

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

28 mars 2019

M. TEULLÉ
Mme SAUVAN
Mme BRANNENS
M. DODEMAN
M. GARRETA

Étaient excusés représentés :

Mme d'ORSAY	représentée par Mme GELLÉ
M. VINENT-GARRO	représenté par M. GARRETA
M. LE STANG	représenté par M. GOURLEZ DE LA MOTTE
M. JUSTON	représenté par Mme DE FOUGEROUX
Mme SOUPLET	représentée par Mme BENEZIT
Mme BUCHETTE-PUYPEROUX	représentée par Mme HENROTIN-LE FLOC'H
Mme AUFFRET-MULLER	représentée par Mme ATIEH
M. BESSE	représenté par M. DE ROQUETTE-BUISSON
M. KELLER	représenté par Mme SAUVAN
Mme ZOUMMEROFF	représentée par M. DUMONT

Était excusé non représenté :

M. KARSENTY

Secrétaire :

M. DE ROQUETTE-BUISSON

Sommaire

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2018.....	5
II. Décisions municipales.....	5
III. Délibérations.....	20
Première partie.....	20
1. Budget Ville – Exercice 2019 – Vote des taux des impôts directs locaux et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	20
2. Concours financier de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Continuités cyclables » pour les travaux de réaménagement des contre-allées Charles de Gaulle « Les Allées de Neuilly ».....	23
3. Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la reconfiguration de la RN13 à Neuilly-sur-Seine dans le cadre de la requalification de ses contre-allées.....	26
Deuxième partie	37
Questions diverses.....	47

(La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. FROMANTIN.)

M. LE MAIRE.- Nous allons démarrer notre Conseil. Il est l'heure. Je vais demander à Jean si tu veux bien faire l'appel pour démarrer.

(Il est procédé à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci.

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2018

II. Décisions municipales

M. LE MAIRE.- Je vous propose donc d'adopter le procès-verbal de la dernière séance et de prendre connaissance des décisions municipales et le cas échéant de poser les questions que vous souhaiteriez poser. Madame BRANNENS, Monsieur DODEMAN, Monsieur LEPIDI et Madame MAURIN FOURNIER.

Mme BRANNENS.- Oui, bonsoir. J'ai quelques questions sur les décisions qui ont été prises, d'abord des autorisations d'estimer en justice qui sont assez nombreuses, notamment le point 771 qui concerne un permis de construire pour les tours de grande hauteur du jardin de l'Arche à Nanterre, et qui se trouvent à côté du cimetière de Neuilly. Je voulais savoir pourquoi la Ville souhaitait ester en justice à ce sujet, quelles étaient ses craintes. Est-ce que c'était des craintes qui concernent le nombre de places de parking, par exemple, pour aller au cimetière ? Quels seraient les coûts estimés de justice, de ce fait d'aller en justice. Et je voulais suggérer, si c'était une question de places pour se rendre au cimetière, on pourrait très bien mettre en place ce que je demande d'ailleurs depuis pas mal de temps, depuis le début de la mandature, à savoir une navette qui irait, en particulier le 1^{er} novembre, qui se rendrait au cimetière de Neuilly. Donc je voulais savoir pour quelles raisons la Ville de Neuilly s'insurge, enfin se met contre ce permis de construire ?

M. LE MAIRE.- La Ville ne s'insurge pas. La Ville fait valoir ses droits, et ce n'est pas pareil. Et la navette existe vers le cimetière nouveau. La Ville va en justice sur le permis de construire parce qu'il empêcherait, d'après les plans qu'on a vu, l'accès au cimetière, tout simplement. Et donc la Ville demande des garanties sur l'accès au cimetière, parce qu'il y a deux éléments qui viennent perturber l'accès au cimetière : la tour qui est extrêmement près, et donc cette tour, elle est quasiment au droit de l'entrée au cimetière, elle neutralise quasiment toutes les places de parking qu'il y avait avant. Et l'autre élément, c'est la bouche d'aération de la ligne 15 ouest du Grand Paris Express, qui est positionnée sur le pavillon d'accueil. Et donc la combinaison des deux projets remet totalement en cause l'accès au cimetière. Et donc ce recours est fait pour faire valoir nos droits et obtenir des solutions pour pallier cet état de fait, que notamment ce permis de construire introduit.

Mme BRANNENS.- Ok. Merci. Donc je retiens que c'est essentiellement les places de parking, parce que j'aurais du mal à comprendre que la ville de Nanterre...

M. LE MAIRE.- Non, c'est pas, c'est pas les places de parking, ce n'est pas que, c'est l'accès voyez...

Mme BRANNENS.- Pas que. Oui j'ai bien noté c'est l'accès au cimetière.

M. LE MAIRE.- C'est l'accès au cimetière. C'est bien plus important que simplement un problème de places de parking.

Mme BRANNENS.- Tout à fait mais j'ai dû mal à concevoir que la ville de Nanterre construise quelque chose en bloquant l'accès à un cimetière. Enfin, cela semble assez impensable.

M. LE MAIRE.- Et je vais vous dire c'est le cas et j'ai réagi, puisqu'on n'avait pas été dans le périmètre de l'enquête publique, alors que c'est un équipement public qui est à quelques mètres de la tour... Je vous rappelle que c'est une tour de 200 mètres, quand même, donc ce n'est pas un petit édifice. Et qu'on a rattrapé au vol, 2 jours avant la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur pour lui rappeler qu'on avait une préoccupation et qu'il y a à peu près 10 000 familles et 29 000, je crois, sépultures dans ce cimetière, et que ce n'était pas neutre, et qu'il y a quasiment des inhumations tous les jours et que pour autant on ne pouvait pas ne pas considérer cet élément dans le permis de construire. Et le commissaire enquêteur le met très clairement. Il dit : le côté ouest a été considéré, c'est-à-dire qu'il est très nourri en termes d'arguments dans le permis de construire, mais le côté est, à l'arrière de la tour, qui correspond à notre cimetière, n'a pas du tout été traité. C'est marqué quasiment avec ces mots-là. Et donc, voilà, ce recours est très très motivé sur les réserves du commissaire enquêteur dans le cadre du permis de construire.

Mme BRANNENS.- Merci. Donc le recours devrait bien se présenter, *a priori*.

J'ai deux autres questions. Il y a également de nombreux points qui concernent des travaux sur les bâtiments communaux. J'ai relevé entre autres les décisions 785, 795 et 57. Le cumul de ces trois décisions atteint près de 300 000 €, ce qui n'est pas neutre. Autant dans les décisions il est expliqué de quels types de travaux il s'agit. Par contre, il n'y a aucune indication quant aux bâtiments qui sont concernés. J'aurais aimé...

M. LE MAIRE.- C'est les marchés sur tous les bâtiments. C'est-à-dire qu'il y a les marchés de maintenance qui sont réguliers et qui sont divers, parce qu'il y a énormément de bâtiments publics. C'est les 18 écoles, c'est l'Hôtel de Ville, c'est des annexes, c'est tout ce que vous connaissez, ce sont les équipements, c'est la piscine, etc. Et donc c'est sur l'ensemble de ces bâtiments que portent ces contrats de maintenance que vous voyez régulièrement – ce n'est pas la première fois – dans les décisions municipales, pour avoir des interventions rapides, compte tenu de l'aspect stratégique de la plupart de ces bâtiments. Donc ce n'est pas ciblé sur un bâtiment et sur un sujet particulier. C'est l'ensemble de nos bâtiments qui sont concernés par ces contrats.

Mme BRANNENS.- Oui. Il doit y avoir quand même un bâtiment qui a plus de travaux que d'autres, on peut l'imaginer.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas régulier. Ce n'est pas l'ensemble des bâtiments qui ont le même niveau de travaux sur les mêmes problèmes. C'est aléatoire. Mais ces marchés-là permettent justement de, voilà, pallier aux aléas.

Mme BRANNENS.- Mon troisième point concerne le restaurant municipal. J'ai été étonnée de deux décisions : la décision n°4 et la décision n°109. La n°4 concerne des achats de denrées pour le restaurant municipal. Alors, peut-être n'ai-je pas bien compris comment fonctionne la SOGERES, mais j'ai été étonnée que la Ville achète des denrées pour le restaurant municipal.

M. LE MAIRE.- Non, mais le restaurant municipal n'est pas géré par la SOGERES. La SOGERES, ce sont les écoles. Donc le restaurant municipal, il est géré en direct. C'est le restaurant pour le personnel.

Mme BRANNENS.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Il n'est pas dans le spectre de l'intervention de la SOGERES. Donc les achats sont faits par la Ville, puisque c'est la Ville qui opère ce restaurant municipal, avec son personnel.

Mme BRANNENS.- Et qui fait les repas ?

M. LE MAIRE.- Le personnel de la Ville.

Mme BRANNENS.- Et la 109 concerne des analyses microbiologiques des aliments. Je voulais savoir si c'était quelque chose qu'on faisait tous les ans parce que c'était réglementaire, ou bien si c'était parce qu'on avait des doutes.

M. LE MAIRE.- Ah non, c'est parce que c'est régulier, réglementaire. Il faut le faire régulièrement. On n'a pas de doutes, *a priori*, mais on fait les contrôles qui sont réglementaires et réguliers.

Mme BRANNENS.- Ok je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'avais effectivement plusieurs questions. Alors, l'une a été posée, sur la 771, sur l'action en justice. La deuxième concerne également une action en justice : c'est la 778. C'est une question, une demande de précisions. Cette fois-ci, vous agissez contre des distributeurs de boissons de la piscine. Je voulais bien, là aussi, avoir une petite explication pour bien comprendre le sujet, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- C'est tout simplement un distributeur de boissons qui a fait faillite et qui n'a pas enlevé ses machines. Et voilà. On lui demande de venir enlever ses machines. Et malheureusement, comme il ne le fait pas spontanément, on est obligé de l'assigner.

M. DODEMAN.- Ça marche. La prochaine question concerne la décision 35, qui est un avenant à la prestation des RAPO. Les RAPO, on va en parler sans doute tout à l'heure, qui est le recours administratif contre les avis de contravention. Et cet avenant concerne... Alors je voulais savoir, voilà, sur quoi portait cet avenant et est-ce que c'était sur le transfert de compétences entre EGIS Projects et EGIS Parking.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas le détail, mais on vous le dira. Il y a beaucoup d'ajustements, puisque c'est une année où on a appris en marchant. Mais je ne sais pas sur quoi porte cet avenant, mais on vous donnera la réponse. C'était EGIS notre prestataire, je vous rappelle, sur le RAPO. Et donc je vous donnerai l'information. On a une délibération, d'ailleurs, en deuxième partie, je crois, sur...

M. DODEMAN.- Oui, absolument.

M. LE MAIRE.- On a le rapport d'EGIS sur son activité, donc sans doute plusieurs des éléments sont dans ce rapport.

M. DODEMAN.- Décision n°55 concernant les mesures d'hygiène qui sont déployées à Neuilly.

M. LE MAIRE.- On me dit que c'est tout simplement un avenant de transfert entre les différentes filiales d'EGIS.

M. DODEMAN.- Oui c'est ça. Ok.

M. LE MAIRE.- Donc c'est un avenant qui n'a aucune conséquence sur les opérations qu'ils mènent pour nous.

M. DODEMAN.- Ok. Une question sur la décision 55 qui porte sur les mesures d'hygiène déployées à Neuilly, notamment j'imagine contre la recrudescence des rats qui se promènent dans nos espaces verts et que malheureusement nous sommes amenés à côtoyer de plus en plus, à Neuilly comme à Paris d'ailleurs. Et d'ailleurs, il y a fort à parier que ce phénomène risque de s'accroître avec le déclenchement des travaux des contre-allées de la pollution. Je voulais savoir, voilà, quelles sont les décisions concrètes que vous avez déployées, parce qu'on peut faire une politique et on peut faire du marketing de la communication. Mais clairement, quelles sont les mesures concrètes que la Ville déploie ou va déployer concernant ce type de sujets, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Concernant quel sujet ? La dératisation ? On l'a déjà évoqué. Pour l'instant, les décisions qu'on déploie sont celles qu'on a mis en place, qu'on avait évoqué à un précédent Conseil municipal.

M. DODEMAN.- Il faut être patient, donc, pour que ça porte ses fruits.

M. LE MAIRE.- Vous devez vous en rappeler, non ? C'est un sujet qui vous intéresse. Il faut se rappeler de ce qui a été dit. Il y a des mesures de protection sur les chantiers publics. Il y a des mesures de traitement sur les terriers. Il y a des mesures d'information dans les copropriétés. Et il y a des mesures de dératisation qui sont menées par la Ville. Voilà. Donc on agit dans ses directions-là, on continue et il y aura une réunion, je crois, dans quelques jours, je crois que c'est la semaine prochaine, où on fait un point de la situation pour voir où en est le dispositif.

M. DODEMAN.- Très bien. On fera un petit point un peu plus tard.

J'ai une question... Alors, c'est un problème de compréhension concernant les décisions 64, 65, 66. Une fois n'est pas coutume, je suis désolé de le dire, mais j'ai l'impression que les décisions ont été mal rédigées. Tout du moins, je n'ai pas forcément extrêmement bien saisi. C'est trois cas de figure que vous exposez. Et là, j'entends que la Ville, en fait, elle a reçu des indemnités. Trois cas de figure : la 64, c'est suite à la crue et aux inondations et donc la Ville, elle a reçu une indemnité. Mais ma question, c'est : de qui ? Est-ce que c'est de votre assurance ? De qui ? Et concernant la 65 et la 66, là aussi, je comprends qu'il y a un litige où les véhicules de la ville ont subi des dommages, mais qui indemnise ? Clairement, ce n'est pas très clair. En plus, vous employez « le maire accepte l'indemnité ». C'était une formulation assez rare et assez bizarre.

M. LE MAIRE.- Voilà. Des assureurs. D'une autre qu'on a assuré un dégât des eaux et qu'il n'y a pas de tiers responsable. Du tiers quand c'est lui qui est responsable, tout simplement, comme vous et moi dans un accident de voiture. C'est exactement, vous voyez, la même règle qui s'applique. Si un de nos véhicules est responsable et s'est mis en situation difficile tout seul, c'est notre assurance ; si c'est un tiers qui nous a mis en difficulté, c'est son assurance. Et donc on accepte, dans l'un et l'autre cas, que ce soit notre compagnie ou que ce soit une compagnie et un tiers, une proposition d'indemnité, tout simplement. On est obligé d'accepter, par décision, comme me le rappelle Madame HUBAUD. C'est le code des collectivités locales qui nous oblige à en faire une décision municipale. Il n'y a pas d'enjeu particulier, si ce n'est des montants à inscrire dans les décisions et à transmettre pour information.

M. DODEMAN.- Je vous en remercie.
J'ai une question sur la décision 112.

M. LE MAIRE.- 118...112.

M. DODEMAN.- Vous avez visiblement décidé récemment de faire de la publicité sur les « Allées de Neuilly » dans le magazine *Neuilly journal* qui, je le rappelle, n'est pas un journal municipal. Alors, l'asilat, je ne sais pas si les uns et les autres savent ce que cela veut dire, mais en gros, cela consiste à glisser un fascicule publicitaire j'imagine dans le prochain numéro du *Neuilly journal*. Je voulais vous dire que je regrettais que vous ayez une conception un petit peu à géométrie variable concernant votre communication, puisque vous mettez le paquet au moment où il faut communiquer sur votre projet qui est purement personnel. En revanche, vous êtes un peu plus timide en termes de communication lorsqu'il s'agit de communiquer sur la concertation. Donc là je suis un petit peu choqué. Il y a quand même deux mesures différentes. Et je voulais savoir combien cela allait coûter au contribuable.

M. LE MAIRE.- C'est marqué dans la délibération. Il suffit de lire, vous voyez. Je veux bien lire à votre place, mais c'est marqué dedans. Vous ouvrez. C'est 4 500 €. Il suffit de lire. Non, mais il faut lire. Moi, je ne vais pas relire toutes les lignes à votre place. On vous donne de l'information, c'est aussi pour lire. Moi je veux bien tout répéter, mais c'est marqué dedans. Donc voilà. Et la publicité utilisée...

M. DODEMAN.- Excusez-moi de vous avoir agacé.

M. LE MAIRE.- Je ne sais plus. Bref.

Mme FOURCADE.- Et le projet personnel...

M. LE MAIRE.- Et le projet personnel... Je vous laisse la responsabilité de cette affirmation qui n'a pas beaucoup de sens. Voilà.

Madame MAURIN FOURNIER. Monsieur LEPIDI, pardon dans l'ordre des doigts levés.

M. LEPIDI.- Je veux bien que les femmes parlent d'abord, pas de problème. Je cède la parole à Florence.

M. LE MAIRE.- Vous vous organisez. C'est vous le chef du groupe, ce n'est pas moi. Donc si vous voulez distribuer la parole dans votre groupe, c'est votre responsabilité.

M. LEPIDI.- Je l'ai fait.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci, Bernard. Alors, moi, j'avais d'abord une réflexion concernant l'adoption du procès-verbal, puisque c'était une des questions que vous posiez. Effectivement, on a sur table l'observatoire municipal. Cela ne s'appelle plus « l'enquête », donc c'est un observatoire. C'est dommage qu'on ne l'ait pas eu avant, parce qu'on aurait eu sûrement des questions à vous poser. Donc je le regrette. Néanmoins, je vous remercie de nous l'avoir donné. Et je pense qu'on en parlera peut-être dans 4 mois, quand nous aurons notre prochain Conseil.

Dans le PV, j'avais juste une question également. À la fin, vous aviez eu l'amabilité de me dire qu'il y avait 45 570 salariés à Neuilly et ce matin, après avoir posé votre pierre, vous avez précisé qu'il y avait 35 000 salariés à Neuilly. Donc je voulais juste savoir quel était le chiffre.

Mme BERTRAND.- Sur l'avenue Charles de Gaulle...

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah non, il ne peut pas y avoir 35 000 sur l'avenue Charles de Gaulle.

M. LE MAIRE.- Il faut lire et écouter.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je vous remercie, Monsieur...

M. LE MAIRE.- Je vous en prie.

Mme MAURIN FOURNIER.- ...de me donner vos oreilles, mais j'aimerais bien qu'elles écoutent de temps en temps différemment aussi.

La 740, en ce qui concerne les décisions municipales. Je voulais savoir ce que voulait dire la « gouvernance de la donnée ».

M. LE MAIRE.- C'est toutes les procédures RGPD. C'est tout ce qui est la Réglementation générale sur la protection des données personnelles, avec toute une série de normes, de codes, de directives qui nous obligent à la gérer avec les précautions que vous connaissez.

Mme MAURIN FOURNIER.- Très bien. La 749, qui est en fait une proposition de garder la SEMINE dans ses locaux 1 an renouvelable, donc jusqu'à la fin de l'année 2019 et ensuite renouvelable deux fois. Donc je voulais savoir s'il y avait un décalage dans les travaux de l'ensemble du 167 ou si c'était en fait une mauvaise appréciation de départ du délai. Pourquoi on leur avait donné congé, si effectivement ils peuvent y rester ?

M. LE MAIRE.- Parce qu'on ajuste, mais il n'y a pas de décalage dans les travaux. Donc, simplement, on profite... On laisse la SEMINE en situation, tant qu'on n'a pas démarré les travaux. Et donc c'est un renouvellement à vue, pour justement pouvoir être le plus juste possible, et dans le déménagement. Donc c'est un bail précaire, tout simplement, qui se renouvelle tant que les locaux sont disponibles, mais cela n'augure d'aucun report sur le 167.

Mme MAURIN FOURNIER.- Tant mieux.

En ce qui concerne la 757 et 766, on a des marchés d'impression dits de supports événementiels. Donc un premier marché qui passe de 13 000 € à une valeur maximale qui a été donc relevée à plus de 15 000 €, puis un nouveau marché, mais cette fois-ci vous visez plus grand (60 000 €). Je ne sais pas si c'est les élections qui approchent. Je voulais savoir ce que vous appeliez « supports événementiels ». Je voulais savoir si c'était cela, que nous avons eu ce matin, donc la

propagande sur les allées, ou est-ce que c'est les flyers sur les idées que peut-être il vous manque pour les prochaines années ?

M. LE MAIRE.- Non, ce sont des panneaux de propagande sur les événements. Voilà.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah ce sont les panneaux, en fait.

M. LE MAIRE.- Et les montants sont des montants maximums. Vous voyez, ce sont des fourchettes qui sont données sur les marchés pour éviter à chaque euro de faire une décision ou une délibération supplémentaire. Donc c'est des fourchettes qui sont données pour avoir un peu de latitude.

Mme MAURIN FOURNIER.- Enfin, sauf que la 757, vous avez fait augmenter cette valeur maximale, donc elle n'était pas suffisante.

M. LE MAIRE.- C'est que ça doit porter sur d'autres réalisations, tout simplement.

Mme MAURIN FOURNIER.- D'accord. On pourra avoir éventuellement le détail des dépenses ?

M. LE MAIRE.- Oui, bien sûr, bien sûr. Vous savez, les panneaux, ce n'est pas un mystère.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, mais le jour où on aura le compte administratif.

M. LE MAIRE.- Ne vous inquiétez pas.

Mme MAURIN FOURNIER.- Enfin, c'est une autre question que je poserai tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Mais ne vous inquiétez pas.

Mme MAURIN FOURNIER.- Mais c'est vrai que c'est ennuyeux qu'on n'ait pas le détail...

M. LE MAIRE.- On vous donnera le détail de ces panneaux, de ce qu'on en fait. Ça ne pose aucun problème.

Mme MAURIN FOURNIER.- Parfait. Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

71 : alors, 71 je n'ai pas compris ce que c'était.

M. LE MAIRE.- Le matériel scénique, c'est les besoins liés à l'exploitation du Théâtre des Sablons, où il y a le matériel scénique qui évolue régulièrement, compte tenu de la nature des spectacles qui sont accueillis, si c'est ça votre question.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc en fait, on a augmenté là aussi le montant maximal du marché, c'est ça ?

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme MAURIN FOURNIER.- D'accord.

M. LE MAIRE.- On me dit que c'était pour couvrir un besoin suite à une panne dans les besoins donc d'équipement du Théâtre des Sablons.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je reviens en arrière, sur le 781 : ça concerne les « Allées de Neuilly ». Vous nous donnez donc les décisions relatives aux marchés qui ont augmenté de 9 %. J'ai vu d'ailleurs que vous en aviez pris effectivement acte, puisque, dans les nouveaux tableaux ce matin, on était passé déjà à plus de 58 millions. Mais, en revanche, j'aurais voulu savoir si on pouvait avoir les estimations et les prix acceptés marché par marché. Au cours de la commission Espaces

publics du 26 novembre 2018, je l'avais demandé déjà, cet état. Et donc j'aimerais qu'on nous donne, par marché, ce qui était l'estimation et ce qui est le prix accepté. Est-ce qu'on peut le faire, soit maintenant, soit plus tard ?

M. LE MAIRE.- On me dit que c'est dans le compte rendu.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non c'est pas dans le compte rendu.

M. LE MAIRE.- On adressera dans le compte rendu le détail de chaque marché.

Mme MAURIN FOURNIER.- Dans le compte rendu de quoi ? De la commission Espaces publics du 28 novembre 2018 ?

M. LE MAIRE.- Le compte rendu du Conseil.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah, pardon. Merci.

M. LE MAIRE.- Voilà, tout simplement. Ne vous énervez pas, vous voyez, on vous donne les réponses. Il n'y a pas de panique.

Mme MAURIN FOURNIER.- Monsieur le Maire, je ne m'énerve jamais.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de panique, Madame.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ne vous inquiétez pas là-dessus.

M. LE MAIRE.- Restez sereine.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je suis très sereine.

M. LE MAIRE.- Même si vous n'êtes pas d'accord avec le projet.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah bon, vous vous en êtes aperçu ?

M. LE MAIRE.- Vous êtes 12, à peu près, à ne pas être d'accord. Donc sur la population de Neuilly, ça va.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est vrai vous avez raison c'est pas beaucoup.

M. LE MAIRE.- Ça m'a rassuré, de voir votre grande manifestation cet après-midi.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je vous propose, si vous voulez, de faire un référendum et puis nous saurons si nous sommes 12.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas besoin, vous voyez. Quand je vois que vous êtes 12 à vous mobiliser, je me dis : « bon, ça va ». Heureusement qu'il y avait la banderole qui donnait un peu de volume. C'était très judicieux.

Mme MAURIN FOURNIER.- Monsieur le Maire, si on enlève, dans les invités de ce matin, vos salariés, les entreprises que vous rémunérez et les élus, il restait pas grand monde non plus. Donc, vous savez, on peut comparer nos 12.

M. LE MAIRE.- Quand vous réunissez vos amis, ça ne fait pas beaucoup d'amis non plus, excusez-moi.

Mme MAURIN FOURNIER.- En tout cas je vois que cela vous a agacé. C'est bien.

M. LE MAIRE.- Non, mais j'ai trouvé cela très sympathique au contraire.

Mme MAURIN FOURNIER.- Cela vous a amusé ?

M. LE MAIRE.- Ce que d'ailleurs je dis c'est que cela met un peu d'ambiance et un projet qui n'a pas d'aspérité, je ne sais pas si vous vous rappelez, est un projet qui n'a pas beaucoup de, voilà, de relief. Et donc, là, ça m'a fait plaisir de voir qu'il y avait une petite réaction.

Mme MAURIN FOURNIER.- Une petite réaction ?

M. LE MAIRE.- Bravo pour la mobilisation.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui j'aime beaucoup votre mépris mais...

M. LE MAIRE.- Tant mieux, comme ça...

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est vrai qu'en allant dans les poches des Neuilléens pour faire votre communication...

M. LE MAIRE.- Ne vous inquiétez pas.

Mme MAURIN FOURNIER.- Vous avez sans doute plus de moyens. Et pourtant, il n'y a pas grand monde qui est venu ce matin.

M. LE MAIRE.- Bon, très bien. Bien écoutez avec vos 12 amis, continuez à protester ça me va très bien.

Mme MAURIN FOURNIER.- Comment ?

M. LE MAIRE.- Continuez à protester ça me va très bien.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ben je ne crois pas en ce projet.

M. LE MAIRE.- Surtout à 12, je vois qu'il n'y a quand même pas une révolution dans la ville, pas celle que vous annoncez en tout cas.

M. DODEMAN.- Vous ne les avez pas tenus informés, donc il n'y a pas de révolution.

M. LE MAIRE.- Allez. Qu'est-ce que vous avez ? Restons sur l'ordre du jour. Qu'est-ce que vous avez comme autre question sur les décisions municipales ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, oui, ne vous impatientez pas. 782 : cela concerne les signalisations et marquages aux sols. Donc je voulais savoir si c'était, j'imagine donc les coloriations qu'on a sur les trottoirs, mais est-ce que c'est à dessein des...

M. LE MAIRE.- C'est le marquage, tout simplement.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah, c'est le marquage de stationnement ? C'est par exemple les « 7 jours sur 7 » que vous avez mis dans les zones orange parce que les gens ont suffisamment râlé pour... C'est ça ?

M. LE MAIRE.- Non, c'est les passages cloutés. C'est les stationnements payants.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah, d'accord. Merci.

M. LE MAIRE.- C'est ce type de marquage, vous voyez. Ne cherchez pas la complexité et des choses tordues à chaque délibération ou à chaque décision.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je ne crois pas que ce soit tordue, ma question.

M. LE MAIRE.- Le marquage, c'est le marquage, c'est tout.

Mme MAURIN FOURNIER.- La 787 : cela concerne Indigo, de nouveau. Donc c'est l'exploitation du stationnement payant sur la voirie de surface. C'est le renouvellement du matériel. Donc il y en a quand même pour un montant qui peut aller jusqu'à plus de 2 millions. Je voulais savoir si nous pourrions avoir, comme je l'avais déjà d'ailleurs demandé, un bilan du FPS, en termes de recettes et de dépenses. Parce que je ne vois actuellement que beaucoup de dépenses qui arrivent. Et effectivement, ce serait intéressant de faire ce bilan. Parce que, du coup, on a fait changer les horodateurs, etc. Et effectivement, ça serait quand même intéressant d'en connaître le bilan.

M. LE MAIRE.- On l'aura dans le compte administratif.

Mme MAURIN FOURNIER.- On l'aura dans le compte administratif, oui, mais comme on n'a pas le compte administratif aujourd'hui, je vous le redemande.

M. LE MAIRE.- Vous aurez les dépenses et vous aurez les recettes. Voilà. Il n'y a vraiment pas de sujet là-dessus. Le compte administratif, je vous rappelle, il donne tout ce qui a été réalisé, en dépenses et en recettes, sur tous les postes. Donc on pourra relire à ce moment-là les recettes et les dépenses liées à la question que vous posez. Ce sera dans quelques mois, dans ce compte.

Mme MAURIN FOURNIER.- Vous auriez pu avoir une petite idée déjà, mais bon...

En ce qui concerne la décision n°30... Ah oui, c'est un nouveau flyer, une nouvelle communication pour la préfiguration des futurs kiosques. Alors, moi, je suis quand même interpellée, parce que vu que les travaux vont durer à peu près 5 ans, puisqu'on va avoir les enrobés à partir de 2023, je suis un peu surprise que vous en soyez déjà à réaliser des flyers sur les kiosques.

M. LE MAIRE.- Non, mais ils ne sont pas réalisés. On a intégré le marché, mais il n'est pas activé. Donc, voilà, on le fera au moment venu.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non. Là, vous lancez le marché, *a priori*. Vous avez l'accord pour pouvoir le lancer.

M. LE MAIRE.- Oui, mais pour pouvoir le lancer quand ce sera nécessaire. Mais ils ne sont pas produits, ils ne sont pas édités, ils ne sont pas distribués.

Mme MAURIN FOURNIER.- D'accord. Très bien.

Pour le n°38, nous avons dans le 38... je voulais savoir pour quel événement vous avez pris un accompagnement, encore, de la ville de Neuilly-sur-Seine pour un événement collaboratif. Est-ce que c'est celui de la petite ici, pour avoir des idées ? Est-ce que c'est celui-là ?

M. LE MAIRE.- Oui c'est cela, oui.

Mme MAURIN FOURNIER.- En fait, on dépense 75 000 € pour demander – enfin, remarquez – aux Neuilléens quelles sont leurs idées pour la Ville de Neuilly ? C'est cela ?

M. LE MAIRE.- Cela me semble être un sujet important. Vous-même, vous insistez sur le fait qu'il faut écouter les gens. Donc faisons-le avec des structures professionnelles, dont c'est le métier. Voilà. Si je l'avais fait nous, si on l'animait nous-mêmes, vous auriez dit « tout est vicié, tout est truqué parce que c'est animé par le maire, les élus ».

Mme MAURIN FOURNIER.- Pas du tout, Monsieur le Maire. Le faire, c'est une très bonne chose.

M. LE MAIRE.- Donc on le fait par un tiers dont c'est le métier de faire ce type de consultation. On ne participera pas, ni les élus ni moi, à ces ateliers, de telle manière à faire remonter les choses spontanément. Et on les partagera avec vous très volontiers.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je regrette que vous ne l'ayez pas fait sur le projet des allées, parce que c'est vrai que c'est dommage de le faire aujourd'hui, à 1 an de la fin de la mandature et au moment où vous avez déjà engagé cet énorme projet personnel, que vous ne l'ayez pas fait.

(Réactions dans la salle.)

Mme MAURIN FOURNIER.- Je l'ai fait exprès parce que ça marche bien. La n°86. J'ai une interrogation. C'est le cabinet KLOPFER. En fait, vous lui donnez une mission d'accompagnement. Et, moi, je suis un petit peu interpellée parce que vous nous l'aviez présenté comme un cabinet donc indépendant, pour pouvoir analyser les finances de la Ville. Et effectivement, là, maintenant, il sera contractuellement en accompagnant. Donc c'est un petit peu gênant peut-être d'être d'un côté et de l'autre, ou pas du tout ?

M. LE MAIRE.- Ecoutez, ça a toujours été le cas, même avant que je sois élu, puisque, avant 2008, KLOPFER intervenait sur les mêmes bases pour la Ville. Donc voyez.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah bon.

M. LE MAIRE.- Exactement.

Mme MAURIN FOURNIER.- Très bien.

M. LE MAIRE.- Il faut vous rappeler cette époque. KLOPFER avait le même type de contrat. On l'a continué. Il avait la même indépendance. Il n'a pas de nouveaux actionnaires. Je ne suis pas actionnaire de KLOPFER. Donc, voilà, on a repris ce contrat avec KLOPFER depuis des années, qui est un des bons opérateurs sur le marché des finances publiques et qui travaillait pour la Ville bien avant mon élection. S'il y a quelque chose que vous pouvez ne pas me reprocher...

Mme MAURIN FOURNIER.- Je ne vous reproche pas, je vous pose une question, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est au moins de continuer à travailler avec ceux que vous aviez contribué à choisir avant que je sois élu.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ne croyez pas qu'une question, c'est une...

M. LE MAIRE.- Ne cherchez pas des problèmes là où il n'y en a pas. Rappelez-vous des délibérations de l'époque, où vous aviez choisi KLOPFER sur les mêmes bases que celles avec lesquelles on le choisit.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci. En ce qui concerne la 95, cela concerne le bruit. C'est un sujet qui m'intéresse et c'est des mesures acoustiques sur différents sites de la Ville. Je voulais savoir si c'était pour des sites en termes bâtiments, ou si c'était des sites en termes d'environnement, et à ce moment-là, comment ça se situe par rapport à la convention que nous avons avec Bruitparif.

M. LE MAIRE.- On vous dira. Je ne sais pas. On vous dit l'information dès qu'on l'a et quels sont les lieux sur lesquels on fait ces mesures.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci.

M. LE MAIRE.- C'est sur les bâtiments. Ok.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est à l'intérieur des bâtiments ?

M. LE MAIRE.- C'est les mesures autour des bâtiments municipaux.

Mme MAURIN FOURNIER.- Autour des bâtiments ?

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme MAURIN FOURNIER.- D'accord.

Alors, j'ai une question concernant la 112. C'est encore sur l'édition... Il y a eu une question, mais j'ai une question complémentaire, si vous le permettez.

En fait, nous avons donc CITHEA qui est choisi pour faire un numéro spécial dans le journal *Neuilly journal*, et CITHEA se charge de l'édition du magazine *Neuilly journal*. CITHEA est déjà intervenu pour réaliser une plaquette. Alors, j'avais deux questions. La première, c'est : combien CITHEA avait facturé pour faire la première plaquette ? Et la deuxième question, c'est : y a-t-il eu une mise en concurrence pour ce deuxième marché, donc pour ce marché du hors-série du magazine *Neuilly journal* sur les « Allées de Neuilly », qui est d'un montant de 5 444 € ?

M. LE MAIRE.- Le prix, vous l'avez. La mise en concurrence, non, puisqu'on veut le faire dans *Neuilly journal*, qui a la meilleure distribution sur Neuilly. Et donc c'est traité directement, non pas dans un numéro spécial. Ce n'est pas un numéro spécial. C'est un encartage dans...

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, c'est un encartage.

M. LE MAIRE.- Oui, mais ce n'est pas pareil.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, c'est exact.

M. LE MAIRE.- Numéro spécial, ça veut dire que c'est eux qui rédigent. C'est un travail rédactionnel. Là, c'est un encartage d'un document qui est tiré à part – c'est le mot – et qui est encarté dans *Neuilly journal*. Ça se passe dans une procédure de prestation directe, validée – ne vous inquiétez pas – par le service juridique. Mais du fait qu'il n'y a qu'un *Neuilly journal*, la mise en concurrence n'est pas possible.

Mme MAURIN FOURNIER.- Il n'y a qu'un *Neuilly journal*, mais je pensais qu'un marché, au-dessus de 4 000 €, devait être mis en concurrence.

M. LE MAIRE.- Pas dans ce cas-là, rassurez-vous.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je croyais qu'il y avait deux journaux dits indépendants. Il y a *Neuilly journal* et il y en a un autre. C'est le même, en fait ?

M. LE MAIRE.- Je suis ni actionnaire de l'un, ni actionnaire de l'autre. Posez-leur la question, si vous voulez.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, mais vous y parlez souvent.

M. LE MAIRE.- Moi, ça ne me regarde pas. Posez les questions au maire des sujets municipaux. Si vous avez des questions à poser à Enedis sur sa vie, à *Neuilly journal* sur sa vie ou à je ne sais pas qui, vous leur posez directement. Ce n'est pas la peine de me les poser à moi.

Mme MAURIN FOURNIER.- Mais s'il y en a deux, vous auriez pu mettre en concurrence. Vous dites qu'il n'y en a qu'un. Je vous dis : il y a deux journaux.

M. LE MAIRE.- Moi, je vous dis que le contrat qu'on passe avec eux est un contrat qui est construit juridiquement. Si vous avez des questions à leur poser sur le lien qu'ils ont tous les deux, vous leur posez. Aucun problème. Vous voyez. C'est votre vie, votre liberté et votre droit.

Mme MAURIN FOURNIER.- Et donc ma première question sur le prix de la plaquette qui a été faite par CITHEA. Est-ce que vous pourriez me donner son montant ?

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas compris. Oui, ils avaient fait la première plaquette.

Mme MAURIN FOURNIER.- CITHEA est intervenu pour faire votre plaquette du mois de mai. C'est eux qui l'ont fait, la plaquette, avant de faire maintenant un deuxième...

M. LE MAIRE.- Un deuxième, qui est à peu près la même. Donc le prix doit être à peu près le même.

Mme MAURIN FOURNIER.- D'accord, mais je voudrais le prix de la première.

M. LE MAIRE.- C'est le même prix, parce qu'elle avait fait à peu près le même nombre de pages. On a changé les couleurs, mais je ne pense pas que ce soit ça qui change le prix. Donc, voilà. Le prix de la première devait être à peu près le prix de la seconde.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah d'accord. Donc, en fait, vous dites que vous les avez choisis parce que c'est un projet qui est très proche du premier. C'est juste une mise à jour, mais cela coûte le même prix que la première ?

M. LE MAIRE.- Oui. On fait une plaquette. C'est une mise à jour, mais les textes sont différents, les photos sont différentes, les couleurs sont différentes. Donc c'est un autre produit. Bon, il y a un travail de composition, un travail d'impression, un travail d'encartage. Donc il n'y a pas d'économie d'échelle entre le premier et le deuxième, c'est tout.

Mme MAURIN FOURNIER.- Très bien. Les derniers, c'est 116, 117 et 124, où nous avons trois marchés qui ont été attribués à la société CYCLEZ. Je voulais savoir pourquoi est-ce que vous avez fait trois marchés séparés. Est-ce que c'est pour des questions de règles de mise en concurrence, plutôt que passer un seul marché pour ces trois thèmes qui concernent le vélo.

M. LE MAIRE.- Non, parce que c'est trois choses différentes. Il y a l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il y a l'achat d'animations pour la journée du vélo. Et il y a un troisième intitulé. Donc c'est trois choses différentes. Voilà. Si on avait fait tout sur le même, vous auriez dit « c'est confusant parce que tout est mélangé ». Non, on l'a fait clairement. Il y en a 3, avec 3 définitions qui sont claires et 3 décisions qui sont distinctes.

Monsieur LEPIDI, vous aviez des questions aussi, je crois.

M. LEPIDI.- Mais oui, j'ai quelques questions à poser à notre maire. Et donc elles concernent premièrement la décision 745. Ça me rappelle des souvenirs, quand j'étais jeune tireur, avec une arme à point. J'aimais bien cela. Je n'aime plus du tout ça, d'ailleurs, je dois dire. Alors, elle dit que vous avez acheté des armes pour 28 154 €. La maintenance doit être autour de 4 000 €. Je voudrais savoir combien ça fait d'armes. Évidemment, j'imagine que c'est pour la police municipale. Ce n'est pas marqué. Vous ne constituez pas une milice, par hasard ? Vous armez peut-être la majorité municipale.

M. LE MAIRE.- Je crois que les pistolets semi-automatiques, on les a réservés à la police municipale. On va vérifier.

Mme FOURCADE.- C'est dans le titre de la délibération.

M. LEPIDI.- Ce n'est pas la majorité, alors, qui a les armes à feu ?

M. LE MAIRE.- Si, si. Vous savez, la détention d'armes est quelque chose de sérieux.

M. LEPIDI.- J'imagine.

M. LE MAIRE.- D'abord, le fait de les équiper en armes semi-automatiques, c'était une demande de la police pour leur propre sécurité...

M. LEPIDI.- Bien sûr.

M. LE MAIRE.- ... et pour asseoir leur autorité dans les missions de police qui sont de plus en plus importantes qu'ils ont à mener. Ensuite, le bénéfice d'une arme semi-automatique passe par une habilitation qui est sous le contrôle de la préfecture. Et donc vous avez des policiers qui ne portent pas d'armes. Ils sont extrêmement rares. Je ne sais pas combien il y en a aujourd'hui, mais c'est quelques-uns. Il y en a qui portent les armes qui étaient de première génération, et d'autres qui sont petit à petit habilités pour avoir des armes semi-automatiques. D'où ce marché qui permet donc, comme on le voit, cet équipement en armes semi-automatiques de notre police municipale, comme c'est marqué d'ailleurs dans le titre.

M. LEPIDI.- Et combien on a de pistolets, pour 28 154 € ?

M. LE MAIRE.- De quoi équiper les un peu plus de 50 policiers municipaux.

M. LEPIDI.- Donc il y a 50, un peu plus, de...

M. LE MAIRE.- Il doit y en avoir un peu moins, parce qu'il y a ceux qui ne souhaitent pas porter l'arme ou qui n'ont pas l'habilitation. Mais le potentiel est de pouvoir équiper les 55 policiers municipaux.

M. LEPIDI.- Le tir nécessite de l'entraînement.

M. LE MAIRE.- Oui, il y a des séances d'entraînement.

M. LEPIDI.- Ils s'entraînent à quel endroit ?

M. LE MAIRE.- Il y a des séances d'entraînement. Il y en a tous les trimestres. Il y a un nombre de balles. Cela se compte en nombre de munitions qui sont tirées, dans une salle de tir qui est à Courbevoie, puisqu'on a passé un accord avec la salle de tir de Courbevoie.

M. LEPIDI.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Voilà. Donc tout cela est très réglementé. Et le registre des munitions est signé par moi chaque mois, sur l'attribution des munitions et le nombre de tirs d'entraînement qui sont réalisés par chacun.

M. LEPIDI.- Très bien, merci. C'était intéressant.

M. LE MAIRE.- Heureux de partager cette information avec vous.

M. LEPIDI.- Mais c'est gentil.

M. LE MAIRE.- De rien.

M. LEPIDI.- Décision 770 : vous avez un certain nombre de locaux qui sont destinés – et j'en ai compté six adresses dans le cahier des décisions – pour abriter le THD Seine. Et là, je n'ai pas trouvé l'explication sur ce qu'était le THD Seine.

M. LE MAIRE.- C'est le réseau haut débit du Conseil départemental...

M. LEPIDI.- D'accord.

M. LE MAIRE.- ... qui avait lancé il y a quelques années l'idée de mettre en place son propre réseau, un réseau de connexion à haut débit dans le département, et donc il y a, dans chaque commune, comme ça, des espaces réservés, des locaux réservés pour mettre les hubs, les têtes de réseaux qui permettent ensuite de diffuser le réseau dans les différents quartiers. C'est tout simplement les lieux dans lesquels il y a les hubs ou les têtes de réseaux de la THD départementale.

M. LEPIDI.- Vous avez, dans la décision n°1 de 2019...

M. LE MAIRE.- N°1, la première de 2019.

M. LEPIDI.- Vous avez un forfait de 25 000 € hors taxes pour faire une campagne d'incivilité. Et moi, j'aimerais que vous m'expliquiez, en quelques mots évidemment, en quoi consiste cette campagne sur l'incivilité et est-ce que ça représente la totalité du budget, ou ça va être un peu plus important. C'est un sujet important, évidemment.

M. LE MAIRE.- Il y avait une partie sur 2018, de mémoire, et il y a une partie sur 2019. Et cette campagne, elle a porté sur plusieurs incivilités : le stationnement, les encombrants, les déchets, les déjections canines, etc. Et donc il y avait 5 phases sur 5 niveaux d'incivilités. La campagne a été, en 2018, sur deux ou trois incivilités, et deux en 2019, de mémoire.

M. LEPIDI.- Est-ce que vous allez vous arrêter aux 100 000, qui ont été le montant maximum que vous avez prévu ?

M. LE MAIRE.- Oui, c'était 100 000 €, de mémoire, sur cette campagne. Oui.

M. LEPIDI.- Oui, c'est ça. Bon. Ok. Question sur la décision n°111 : c'est notre artiste, Hans MARKS, qui se plaint – d'ailleurs, il porte plainte, quelque part, puisqu'il vous fait des misères – et il dit que ses, si j'ai bien compris, il dit que sa sculpture ou ses sculptures ne sont pas bien entretenues.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas tout à fait ça.

M. LEPIDI.- Est-ce que vous pouvez m'expliquer un peu plus, en détail ?

M. LE MAIRE.- La sculpture, elle est entretenue, mais il y a une confusion, et c'est ce que la Ville va défendre, que mes prédécesseurs avaient pris. C'est-à-dire que la statue a été achetée à Hans MARKS, mais le socle a été fait par la Ville et ne fait pas partie de l'œuvre d'art. Et donc la contestation se fait sur l'entretien du socle, sachant que le socle est dissocié de l'œuvre. Et c'est ce que cette décision va nous amener à défendre devant l'injonction de Hans MARKS, qui nous met en demeure d'entretenir le socle. Mais comme on va bouger la statue dans le cadre des « Allées de Neuilly », le socle n'est pas une priorité pour nous. Quant à la statue, elle est parfaitement entretenue, mais le socle, effectivement, n'est pas une priorité, puisque bougeant la statue, on changera de socle, tout simplement.

M. LEPIDI.- Très bien.

M. LE MAIRE.- Voilà.

M. LEPIDI.- Pour la décision 114, c'est à propos du complexe clinique PARE-CHEREST. Et là, je suis un peu surpris de lire que vous êtes attaqué pour excès de pouvoir. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

M. LE MAIRE.- Oui, c'est la formule juridique. Pour excès de pouvoir, c'est quand on conteste un permis de construire. Ils ont perdu en première instance.

M. LEPIDI.- Oui, j'ai vu qu'ils font appel. Ils font appel. Mais c'est cette formule qui m'a un peu...

M. LE MAIRE.- Elle est courante. L'excès de pouvoir, il est courant.

M. LEPIDI.- Elle est courante chez vous.

M. LE MAIRE.- Quand on conteste un permis de construire, c'est quasiment toujours par excès de pouvoir.

Mme KLEIN.- Pardon d'intervenir, mais un recours pour excès de pouvoir, c'est le recours de droit administratif type et de droit commun. Vous avez un fils avocat, demandez-lui. Ça s'appelle...

M. LEPIDI.- Je suis juriste également, et un peu taquin.

Mme KLEIN.- Si vous êtes juriste, Monsieur LEPIDI, vous devez connaître que cela.

M. LEPIDI.- Tout le monde ne l'est pas, dans cette salle. On ne va pas parler entre juristes. Je crois que notre maire ne l'est pas.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas un excès de pouvoir au sens littéral du mot.

Oui, Monsieur TEULLÉ.

M. TEULLÉ.- Monsieur le Maire, je voudrais faire un rappel au règlement intérieur. Il n'y a pas d'injonction entre conseillers municipaux, surtout quand on donne des leçons de droit.

M. LE MAIRE.- Je suis content de vous l'entendre dire. Vous ferez la même chose.

M. TEULLÉ.- Monsieur le Maire, vous qui êtes le Président de séance, merci de faire respecter ce règlement intérieur.

M. LE MAIRE.- Président de séance, ça veut dire aussi organiser la séance comme on le souhaite, tout simplement. Je passe la parole ou je laisse prendre la parole à qui je veux. C'est ça, la présidence de séance, Monsieur TEULLÉ. C'est ça, la présidence de séance. Il faut que vous l'acceptiez, même si ça vous déplaît. Voilà. Donc je laisse à Virginie KLEIN le soin d'intervenir si elle le souhaite sur les éléments juridiques.

M. TEULLÉ.- Ah, maintenant, très bien.

M. LE MAIRE.- C'est une décision du Président de séance, tout à fait assumée. Et heureux de pouvoir la prendre. Merci, Maître.

M. TEULLÉ.- Le Président en a le droit. Vous venez de l'utiliser. C'est bien que chacun utilise son droit.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEPIDI, d'autres questions.

M. LEPIDI.- Pour répondre tout de même à ce qui m'est dit, je rappelle que, certes, j'ai un fils non pas juriste, en l'occurrence il est avocat, mais il n'y a pas que les avocats qui font du droit, quand même. Et ça n'a pas échappé à personne que l'excès de pouvoir était assez intéressant à signaler.

M. LE MAIRE.- Maintenant, vous le savez. Très bien. Je vous remercie.

M. LEPIDI.- Passons à la suite.

M. LE MAIRE.- Ah, vous avez encore une question ?

M. LEPIDI.- Non, non, j'ai dit « passons à la suite », si vous voulez bien.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je vous remercie.

III. Délibérations

Première partie

1. Budget Ville – Exercice 2019 – Vote des taux des impôts directs locaux et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

M. LE MAIRE.- Nous passons donc à la première délibération sur le vote des taux. C'est Nathalie ETZENBACH qui va la défendre.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Monsieur le Maire, effectivement, nous allons, comme nous devons le faire avant la fin de ce mois, voter le taux des impôts directs locaux et le taux de la taxe sur les ordures ménagères. Et là, sans surprise, puisque c'est conforme à ce que nous avons voté dans notre budget primitif, nous proposons de ne pas augmenter les taux des impôts directs donc locaux et le taux de la taxe sur les ordures ménagères. D'ailleurs, je souhaitais vous rappeler que nous n'avons pas augmenté ce taux depuis 2012 pour ce qui concerne la taxe d'habitation, et depuis 2016 pour la taxe foncière.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci. Sur les taux, y a-t-il des prises de parole ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. D'abord, j'avais une question, c'est : pourquoi nous n'avons pas, à cette séance... Vous avez déjà déconnecté le budget du compte administratif et nous n'avons pas les comptes administratifs en mars. Donc est-ce qu'il y a un problème, est-ce qu'il y a une question ? Je voulais savoir pourquoi on ne les avait pas là et quand est-ce qu'on les aura ?

M. LE MAIRE.- Demandez à la Direction des finances publiques, puisque c'est eux qui nous envoient les éléments du compte administratif. Quand on les recevra, on les partagera très volontiers. On ne les a pas reçus pour l'instant. Et ils ont jusqu'à fin juin pour nous les envoyer.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, ça, je savais que c'était jusqu'à fin juin mais, effectivement, j'étais étonnée de ne pas les avoir parce que, en général, on les a au mois de mars. Donc, voilà.

Alors, moi, j'ai une question toute simple. C'est que, en fait, et vous le savez... Là, vous nous avez donné les bases. Ça aurait été intéressant d'avoir les bases de l'année dernière, de 2017. Donc, moi, je les ai reprises. En fait, la taxe d'habitation, vous avez raison, elle n'augmente pas en termes de taux. C'est ce que vous nous proposez. Mais la base, elle, elle a augmenté de 3,5 %. Cela veut dire que, en termes d'euros par habitant, on passe de 601 à 622. Donc ce n'est pas une non-augmentation. Le taux, lui, reste zéro, mais du fait de l'augmentation de la base...

Alors, j'ai repris également, puisque c'est un raisonnement que l'on a depuis assez longtemps et qu'à chaque fois vous faites de la communication sur les taux qui n'augmentent pas, j'ai repris donc les différents éléments depuis quelques années, sur la taxe d'habitation, sur la taxe foncière bâtie, etc. Et en fait, d'abord, pour moi, c'est depuis 2014 mais pas 2012 – mais ça, je vais le vérifier – que vous êtes à 0 % en termes d'évolution des taux. En revanche, on a deux choses : d'abord, sur la taxe foncière non bâtie, en 2017, on était à 134 646 et on est passé à 632 100, en base prévisionnelle. Donc je voulais savoir pourquoi il y avait eu une augmentation aussi forte. Ce qui implique effectivement que, du coup, les augmentations du fait de cette très forte augmentation de base, votre zéro en termes d'évolution des taux fait que, en termes de monnaie, eh bien nous sommes bien au-delà.

En ce qui concerne la taxe foncière bâtie, en 2017, on était à 5,08 et on est passé, en taux, à 5,97. Donc quand vous dites « on n'a pas augmenté les taux », la taxe foncière bâtie si. On avait augmenté entre 2017 et 2018. Ou je me trompe et

vous me corrigerez. Voilà. Donc je voulais savoir pourquoi on a cette augmentation importante sur la taxe foncière non bâtie. Et encore une fois, il y a des documents très intéressants qui montrent l'état de Neuilly par rapport aux communes avoisinantes. A force de communiquer sur le taux d'évolution zéro, ce n'est pas une information suffisante parce que, en termes de finances – et vous avez qu'à le demander à chaque Neuilléen – on voit l'augmentation de ce que l'on a à payer année après année. Alors, je suis d'accord, ce sont des bases, mais cela prouve simplement que le Neuilléen a plus à payer chaque année. Donc, voilà.

M. LE MAIRE.- Nathalie.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Alors, effectivement, je rappelle que je n'ai pas parlé de produit. J'ai parlé de taux, puisque la Ville a une compétence sur les taux et pas sur les bases. L'augmentation des bases effectivement est décidée et votée en loi de finances. D'ailleurs, généralement, elle suit l'inflation, ce qui explique effectivement qu'on a des bases et donc un produit qui augmente, en lien avec cette inflation. Donc, effectivement, sur le produit total, il y a, en ligne avec l'inflation, une augmentation chaque année, quand il y a une inflation en tout cas positive. On n'est pas encore en déflation.

Sur les bases, pour vous répondre, la moyenne sur les bases, cette année, sur Neuilly, on est à 1,70 % d'augmentation sur les bases, conséquence de la décision de loi de finances. Vous précisez, sur le non-bâti... Vous savez que, sur Neuilly, on n'a pas beaucoup d'espaces non bâtis et vous voyez même que le montant de la base est particulièrement faible, et donc même en produit, c'est un montant assez non significatif dans les produits d'impôts locaux que la Ville peut toucher. Et vous m'interrogez sur une augmentation de la taxe foncière. La dernière fois qu'on a augmenté la taxe foncière avec un impact pour le contribuable, c'est comme je l'ai dit en 2016 puisque, dans les deux ajustements qu'on a pu faire depuis, c'était en compensation de mouvements avec la taxe des ordures ménagères. Donc effectivement, vous pouvez me dire que, facialement, il y avait une augmentation de la taxe foncière mais, en face, il y avait du même montant une baisse de la taxe sur les ordures ménagères, qui est dans le même calcul d'impôt pour le contribuable, donc qui est neutre, et pour la Ville et pour le contribuable.

Mme MAURIN FOURNIER.- Excusez-moi, quand vous dites que l'augmentation est de 1 virgule quelque chose, pardonnez-moi mais, sur la taxe d'habitation, c'est 3,5. Est-ce qu'on est d'accord, juste, là-dessus ? Est-ce que c'est bien 3,5 la base qui a augmenté ? Quand vous passez de 301 438 676 en 2017 à 312 000 000, pardonnez-moi, mais la règle de 3 fait 3,5.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- 2,20 sur la taxe d'habitation. On vous précisera le calcul.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je veux bien, oui. Et en ce qui concerne donc, vous avez raison, la taxe foncière non bâtie, il n'y en a pas beaucoup. Néanmoins, je voulais comprendre pourquoi on avait augmenté par 5 la base, entre 134 000 et 632 000 ?

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- On vous donnera la réponse, et notamment s'il y a un effet périmètre.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions sur les taux ? Monsieur TEULLÉ.

M. TEULLÉ.- Oui, moi, je suis surpris en fait de la pression fiscale locale. Lorsque je reprends le document qui est donné par la DGFIP, qui est mis à jour, de l'exercice 2017, la dixième édition, je constate que, lorsqu'on multiplie les bases par le taux d'habitation et qu'on divise par le nombre d'habitants, on arrive à un montant qui est quasiment 2 fois supérieur à toutes les strates équivalentes, c'est-à-dire des villes de plus de 50 000 habitants. On est évidemment le numéro... On a la plus forte pression des 36 communes. Alors, je vois qu'on est par exemple quasiment 2 fois... On récupère 2 fois plus d'argent qu'à Levallois, et je me demande si c'est vraiment les services sont 2 fois plus importants dans notre ville. Voilà le constat que les Neuilléens peuvent se faire.

M. LE MAIRE.- C'est juste que, en moins de 10 ans, on s'est pris de 2 à 20 millions d'euros de péréquation. Voilà. Il faut le financer quelque part. 20 millions et on est monté même à quasiment 25 millions. Et que la pression sur la loi SRU est passée de quasiment 0 à maintenant près de 7 millions par an. Voilà. Donc les coûts, la structure des coûts, c'est quasiment 25 % des frais de fonctionnement de la Ville. Vous avez une des explications.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Avec des coûts qui sont en négatif depuis les dernières années.

M. LE MAIRE.- Avec des taux qui sont négatifs. Des dotations qui ont aussi chuté. C'est une démonstration que l'on peut refaire, mais la structure des coûts a évolué de manière totalement irrationnelle, quasiment une baisse très très faible des dotations, augmentation impressionnante de la péréquation, création d'une nouvelle péréquation, multiplication par 5 des pénalités de la loi SRU. Tout cela appelle un financement, tout simplement.

Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Monsieur le Maire, on ne remet pas en cause. Nous sommes bien informés des éléments de péréquation et autres. Simplement, quand on fait une cartographie, effectivement, vis-à-vis des autres villes, nous ne sommes pas la seule ville à avoir ce problème de péréquation horizontale. Donc quand on regarde la cartographie, si vous voulez, ce qui nous gêne, c'est cette communication systématique sur « on n'augmente pas les taux ». Or, aujourd'hui, nous sommes la ville qui a la pression fiscale effectivement la plus importante, et en plus on a des bases qui augmentent.

M. LE MAIRE.- C'est faux, Madame MAURIN FOURNIER. C'est totalement faux ce que vous dites...

Mme MAURIN FOURNIER.- Dans un autre compte rendu, vous aviez dit « les bases, de temps en temps, montent et descendent », mais elles ne montent pas.

M. LE MAIRE.- Je vous mets, Madame MAURIN FOURNIER, au défi de trouver une ville qui combine les niveaux de péréquation FPIC et FSRIF de la ville, la pénalité sur la loi SRU et toutes les moins-values qui sont opérées sur Neuilly compte tenu de sa situation financière. Une ville. Même Puteaux, qui est très riche, à côté, n'a pas les mêmes difficultés pour des raisons liées à son parc de logements sociaux par exemple et liées à son intercommunalité avant. Donnez-moi une ville. Il n'y en a pas eu une. On connaît parfaitement le problème. On s'est comparé à toutes les villes de France. On a eu des entretiens avec le Directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur. On a vu le DGFIP. On a vu Bercy à plusieurs reprises. On a vu le ministre des Collectivités là-dessus. Neuilly est la ville qui cumule le plus de péréquation, de pénalités et de moins-values. Le plus. Donc, moi, je veux bien comparer, mais il faut que l'on compare la péréquation aux recettes fiscales. Et vous verrez qu'on n'est absolument pas, malheureusement, gagnant à ce calcul.

S'il n'y a pas d'autres questions... Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, je pense que vous venez... Je voulais juste compléter ce que venait de dire ma collègue. Je pense qu'on n'a pas dû faire les bons choix dans le passé. Comme vous venez de le dire, on n'a pas les logements sociaux comme à Puteaux. C'est simplement le résultat de notre politique antérieure.

M. LE MAIRE.- Oui, enfin, ça, c'est facile à dire, excusez-moi. Sur le logement social...

Mme BRANNENS.- Peut-être, mais ça vaut la peine d'être noté. C'est le résultat d'une politique précédente.

M. LE MAIRE.- Moi, je demande à ce que, sur le logement social, on prenne en compte le flux et pas le stock. Parce que cette idée de dire... Et pourtant, vous voyez, ce serait facile pour moi de déplacer le problème vers les mandatures précédentes, mais c'était impossible. Donc, ce qu'on devrait mesurer, c'est le taux d'effort. Le taux d'effort, à Neuilly, a toujours été très significatif par rapport aux possibilités qu'avait la ville. Et là, vous êtes sur un mauvais procès qui est de faire le procès de la pénalité sur le logement social, compte tenu de la situation de la ville.

Mme BRANNENS.- Vous êtes là depuis 10 ans.

M. LE MAIRE.- La ville a fait ce qu'elle a pu, avant moi, avec moi, et le fera après moi, je pense, quel que soit, dans les décennies à venir, compte tenu des difficultés structurelles et foncières qu'elle a à affronter. Donc la pénalité, et c'est la raison pour laquelle, à chaque fois que le préfet accepte qu'on aille défendre notre cas devant la commission nationale du logement, il est rappelé que la ville ne peut pas le faire mais que, pour autant, symboliquement, lui attribuer une pénalité, voire une sur-pénalité, c'est une décision politique qu'il faut accepter. Mais on a du mal à l'accepter quand même. Voilà.

Je vous propose qu'on vote donc sur cette délibération n°1 sur le vote des taux. Qui est contre ? (4 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ et M. DODEMAN.) Votez avec les pouvoirs que vous avez. Très bien. Qui s'abstient ? (Personne.) Cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

2. Concours financier de l'État dans le cadre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Continuités cyclables » pour les travaux de réaménagement des contre-allées Charles de Gaulle « Les Allées de Neuilly »

M. LE MAIRE.- La délibération n°2, c'est Eric SCHINDLER qui va la défendre, sur le concours financier de l'État sur les pistes cyclables. Eric.

M. SCHINDLER.- Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc comme l'ont expliqué les autorités ce matin présentes à la première pierre, notamment la Présidente de la Région, Valérie PÉCRESSE, et puis le préfet qui représentait l'État, les pouvoirs publics ont clairement la volonté de réduire la circulation automobile en promouvant d'autres mobilités, notamment les mobilités douces et cyclistes. Donc, comme vous le savez, il est prévu, dans les allées de Neuilly, un projet de double piste cyclable sur le côté sud, donc qui reliera la porte Maillot au pont de Neuilly. Et donc ce projet est éligible à un certain nombre de subventions, notamment une subvention de l'État. Donc cette délibération vise à autoriser le maire à demander la subvention la plus importante possible auprès du ministère de la Transition écologique. D'après les calculs faits par les services de Monsieur NEVEU, nous attendons environ un montant de 350 000, 360 000 €. Donc c'est relativement significatif. Et je vous précise que cette subvention vient en addition des 8,3 millions de subventions qui sont déjà effectivement prévus pour le projet des « Allées de Neuilly », en provenance de l'État, de la Métropole du Grand Paris, de la Région. Donc, ça ferait un total de 8,7 millions. Et au titre de la mobilité vélo, nous aurions 1,7 million, en incluant donc ces 360 000 espérés de l'État.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci. Qui veut réagir ? Madame BRANNENS et Madame MAURIN FOURNIER.

Mme BRANNENS.- Oui, moi, je suis contente, comme vous le savez, qu'il y ait des pistes cyclables à Neuilly qui se construisent. Ça, ce n'est pas une nouveauté. Je suis surprise simplement – c'est une simple remarque technique – que cette demande de concours financier – régulièrement, on fait des demandes de concours financier –, qu'elle soit en première partie. En général, vous les classez dans la deuxième partie des décisions. Est-ce que c'est pour mettre en avant le fait encore plus qu'on fait des pistes cyclables ? Je n'ai pas compris pourquoi elle était en première partie, alors que la plupart des délibérations sont en deuxième partie. On n'a presque plus rien en première partie.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de règle. Cela dépend de l'ordre du jour.

Mme BRANNENS.- D'accord. Merci.

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. J'avais d'abord une première question. On parle d'une passerelle qui est prévue et organisée vers La Défense. Donc, je voulais savoir *quid* de cette passerelle pour les vélos, bien sûr ? Donc je voulais savoir comment cela s'incluait dans ce projet de pistes cyclables.

Et la deuxième : il y a des études en cours actuellement, qui sont faites par des Américains, sur le danger du vélo près des sources de pollution, en particulier parce que l'effort augmente l'inclusion des particules fines à l'intérieur des poumons et que donc il y avait une vraie question sur ce problème. Donc, aujourd'hui, aller faire un plan vélo le long de cette autoroute, est-ce que c'est pas dangereux ? Voilà. Merci pour ces deux questions.

M. LE MAIRE. - Je n'ai pas compris la première partie de la question.

Mme MAURIN FOURNIER. - La première question, c'est le *quid* de la passerelle qui serait prévue vers Paris La Défense et qui concernerait le vélo.

M. LE MAIRE. - Où est-ce que vous voyez ça ?

Mme FOURCADE. - Ce n'est pas dans la délibération.

Mme MAURIN FOURNIER. - Non, ce n'est pas dans la délibération, mais puisqu'on parle d'un plan vélo et qu'on va faire des pistes cyclables, ce serait quand même un peu dommage qu'on en ait deux.

M. LE MAIRE. - Vous posez une question sur une passerelle. Je ne sais pas où vous avez lu cela.

Mme MAURIN FOURNIER. - Dans le projet que vous nous aviez donné. Dans la réponse de Paris La Défense, il y a effectivement un travail qui est fait et qui vous est souligné sur cette passerelle.

M. LE MAIRE. - Mais je n'ai jamais parlé de passerelle.

Mme MAURIN FOURNIER. - Donc je voulais juste savoir comment elle s'inscrivait dans votre piste cyclable.

M. LE MAIRE. - Mais où est-ce que vous avez vu la passerelle ? Dans quel document ? Pour que je puisse vous répondre précisément.

Mme MAURIN FOURNIER. - Dans une des annexes dont je n'ai plus le numéro du document que vous nous aviez transmis pour le dépôt du permis d'aménager le 28 juin 2018. Est-ce que c'est clair ?

M. LE MAIRE. - Je ne vois pas quel est le sujet de la passerelle que vous évoquez, je suis désolé. Mais ressortez-moi un document où on parle de passerelle. Je regarderai d'où ça vient et je vous répondrai très volontiers. Et je ne le vois nulle part dans la délibération. Il n'est pas fait mention de passerelle.

Mme MAURIN FOURNIER. - Non, mais on parle de pistes cyclables. Cela paraît logique...

M. LE MAIRE. - Oui, mais on ne parle pas de passerelle, Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER. - Mais s'il y a un autre projet qui viendrait faire des pistes... Ecoutez. Très bien.

M. LE MAIRE. - Essayez de ne pas mélanger les sujets, parce que, là, on parle d'une délibération...

Mme MAURIN FOURNIER. - Je ne mélange absolument pas les sujets, et vous le savez très bien. Vous savez parfaitement que Paris La Défense est en train d'envisager une passerelle.

M. LE MAIRE. - Madame MAURIN FOURNIER, excusez-moi, mais on ne va pas refaire l'histoire du vélo et l'avenir du vélo dans le monde, parce qu'on passe une délibération sur un concours financier de l'État dans le cadre d'un appel à projets. Donc, est-ce que sur cette délibération, sur le concours financier de l'État, vous avez une question ? Parce que vous parlez d'un sujet de passerelle qui n'est pas dans la délibération et d'un sujet de santé publique qui est par ailleurs très intéressant,

mais qui n'est pas le fait de la délibération. Donc essayons de rester sur l'ordre du jour. Est-ce que vous avez une question sur cette demande de subvention à l'État, tel que notre collègue Eric SCHINDLER l'a exposé ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, je vous ai précisé... Ne vous énervez pas, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- Non, non, mais j'essaie simplement de remettre les choses dans l'ordre du jour.

Mme MAURIN FOURNIER.- Effectivement, demander des subventions alors que nous sommes aujourd'hui dans une gabegie d'argent public, je trouve que c'est interpellant, s'il y a d'autres projets qui sont en cours, en particulier cette passerelle par Paris La Défense. Première question.

Et deuxième question, sur la problématique de santé publique effectivement, de mettre une piste cyclable le long de cette autoroute, si le fait que les taux de pollution que nous avons obtenus grâce à la demande du commissaire enquêteur, qui prouvent que c'est effectivement dramatique, est-ce que vous continuez à demander cette contribution ?

M. LE MAIRE.- Voilà. Deux sujets intéressants mais qui n'ont rien à voir avec la délibération. Je suis désolé. Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Une question alors qui a à voir totalement avec la délibération.

M. LE MAIRE.- Très bien.

M. LEPIDI.- C'est le montant de la subvention de l'État. Je pense que le budget que va nous coûter la fabrication de la piste cyclable lui... Peut-être vous pourriez d'ailleurs nous donner à peu près le montant. Et au regard de ce montant qui est sûrement très important, je trouve que la subvention ou le concours de l'État est extrêmement faible, alors, pour le coup.

M. LE MAIRE.- Bon, ben, voilà, dont acte.

M. SCHINDLER.- Monsieur le Maire, ce que j'ai expliqué durant mon exposé, c'est que cette subvention de l'État vient en complément de deux autres subventions, dont je vais vous donner le détail : celle de la Métropole du Grand Paris, qui accorde 300 000 €, et celle du Conseil régional au titre du plan vélo, qui accorde 1 million. Donc, ça fait au total presque 1 700 000 de subvention.

M. LEPIDI.- Oui mais je parlais, moi, de la subvention de l'État. L'État, c'est quand même celui qui avait les contre-allées auparavant et qui n'a rien fait pendant des années et qui nous donne aujourd'hui 300 000 €. Ce n'est pas grand-chose, même si, en effet, il nous a attribué 3 millions pour la reprise des contre-allées. Voilà ma remarque.

M. LE MAIRE.- Bon, voilà. Alexandra FOURCADE a raison : l'État, c'est nous aussi de toute façon. L'État peut donner, mais il nous prendra de ce qu'il nous donne.

Sur ce concours financier, qui est contre, même s'il est faible ? (6 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ, Mme SAUVAN, M. KELLER et M. DODEMAN.) Contre le concours financier de l'État ? Qui s'abstient ? (Personne.) Très bien. La demande de ce concours financier...

Qui est contre ? Madame SAUVAN ? Contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? (Non.) Voilà. Je vous remercie.

Néanmoins, on demandera le concours financier de l'État. On prendra ce qu'il nous donne, même si on aimerait bien entendu avoir le plus possible.

3. Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la reconfiguration de la RN13 à Neuilly-sur-Seine dans le cadre de la requalification de ses contre-allées

M. LE MAIRE.- Délibération n°3.

M. WARNOD.- Merci, Monsieur le Maire. Donc la troisième délibération concerne le transfert de maîtrise d'ouvrage pour la reconfiguration de la RN13. C'est une décision importante, puisque c'est la validation totale par l'État de l'autorisation qui est donnée à la Ville d'intervenir sur le domaine public qui dépend donc de l'État. Donc c'est cette convention qu'on vous demande d'approuver.

Elle décline, cette convention, les diverses modalités applicables à la réalisation de l'opération demandée par la Ville, l'occupation temporaire du domaine public et la rétrocession des ouvrages et de leur emprise foncière. Les interventions en surface, elles concernent la suppression des cinquièmes voies, les fameuses bretelles, le recalibrage de l'avenue à un gabarit de 2 x 4 voies, une réduction de la largeur des voies (2 voies à gauche à 3 mètres et 2 voies à droite à 2,80 mètres), la création d'un terre-plein central pour sécuriser la traversée piétonne (2,80 mètres environ) et la création de traversées piétonnes supplémentaires (3 nouvelles traversées piétonnes), la création d'un mouvement de tourne-à-gauche depuis la RN13 dans le sens Défense-Paris, vers la rue de l'Hôtel de Ville (c'est le fameux accès au niveau de la rue des Gravieres qui permettra d'accéder au nouveau parking qui sera situé côté pair de l'avenue à cet endroit-là).

Donc je vous demande de bien vouloir approuver cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la reconfiguration de la RN13. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci pour la présentation de cette délibération.

Qui a des questions à poser ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Merci. Il y avait eu de nombreuses recommandations qui avaient été faites par le préfet dans sa note du 6 mars 2018. Il y avait notamment une demande de refaire l'étude de trafic dans des conditions réelles, et pas aux horaires auxquels on les avait faites. Je voulais savoir ce qu'il en était de toutes ces recommandations 1 an plus tard. Il y avait également une demande de précision quant à la trémie de la porte Maillot. Et il y avait aussi une demande des associations de cyclistes quant aux pans coupés, enfin sur les angles à 90 degrés sur les pistes cyclables. Ça, ce n'était pas la demande du préfet, c'était une demande des associations de cyclistes. Effectivement, on peut imaginer que ceux qui ont dessiné ça n'ont jamais fait de vélo de leur vie, parce que tourner à 90 degrés, ce n'est pas évident. Enfin, il faut poser pied à terre.

Je reviens sur les recommandations faites par le préfet. Je voulais savoir si – on est 1 an plus tard – si toutes les recommandations ont été levées. Vous pouvez probablement me dire. C'est une première partie de ma question.

M. WARNOD.- Oui, la réponse à votre question est oui.

Mme BRANNENS.- D'accord. Ça donne quand même une impression de précipitation, ce marché. Pourquoi on démarre si vite ? On n'attend pas d'avoir tout fini, tout finalisé. Donc on va avoir des plans très précis sur la porte Maillot, j'imagine. On aura aussi communication de ce qui a été précisé.

M. WARNOD.- (*intervention hors micro*)

Mme BRANNENS.- Je trouve que... On voit notamment qu'on va entretenir les feux. Je crois qu'on en entretenait déjà auparavant, mais pour moi les choses ne sont pas complètement claires à ce niveau-là. Je trouve que ça serait bien que l'on ait un tableau qui précise ce que la Ville paye au niveau de l'entretien notamment, avant les travaux, pendant les travaux durant lesquels on a ce transfert de maîtrise d'ouvrage, et après les travaux, quand on aura tout fini et tout restitué

logiquement. Ce serait bien qu'on ait un tableau qui précise justement quant à l'entretien des feux, à l'entretien des trottoirs, du revêtement.

M. WARNOD.- Tout est là.

Mme BRANNENS.- Tout est là ? Moi, je ne l'ai pas vu. Un tableau avec les trois colonnes ?

M. WARNOD.- Et pour information, dans le passé, la Ville payait pour le compte de l'État, puisque comme vous le savez, l'État ne payait pas.

Mme BRANNENS.- Pardon ?

M. WARNOD.- Historiquement, l'État n'a jamais rempli ses obligations avenue Charles de Gaulle. C'est la Ville de Neuilly qui payait l'entretien.

Mme BRANNENS.- Voilà. Justement, je trouve que ça serait bien qu'on ait un tableau. Ça, je sais que, sur l'entretien des feux, c'était la Ville qui le faisait, mais je trouve ce serait bien qu'on ait un tableau qui précise clairement ce qu'on entretenait avant le début des travaux, pendant les travaux et après les travaux, pour voir même éventuellement qu'il n'y ait aucun changement, ne serait-ce que ça. Mais je trouve que les choses ne sont pas claires à ce niveau-là. L'idée, derrière, c'est de savoir quels sont les frais supplémentaires, évidemment, de fonctionnement pour la Ville.

M. LE MAIRE.- Avant travaux, ce sera très compliqué, parce que, en fin de compte, c'était non-écrit. L'État n'entretenait pas la plupart de son matériel et la Ville se substituait occasionnellement parce que, voyant la dégradation d'un certain nombre d'équipements, la Ville prenait un certain nombre de choses à sa charge. Donc il y avait, et c'est une des raisons qui a motivé ce projet, c'est éclaircir qui fait quoi, et c'est le but de cette convention de transfert, qui justement précise très clairement qu'est-ce qui relève de la Ville et qu'est-ce qui relève de l'État, comme on l'a fait au dernier Conseil sur la partie qui nous est déléguée par Paris au niveau de la porte Maillot, où était précisé qu'est-ce qui relève de la Ville, qu'est-ce qui relève de la Ville de Paris, qu'est-ce qui relève également de l'État dans cette connexion.

Mme BRANNENS.- Et donc, ça veut dire que, à la fin des travaux, rien ne changera ? Quand les travaux seront terminés, rien ne changera, par rapport... ?

M. LE MAIRE.- Si, parce que c'est la Ville qui aura la responsabilité, donc tout changera, au contraire.

Mme BRANNENS.- Au niveau coût ?

M. LE MAIRE.- La Ville en assumera les coûts. Mais vous voyez, ça nous coûtera moins cher d'avoir du neuf et d'en assumer les coûts sur une maintenance qui est totalement maîtrisée par rapport à des investissements, notamment en éclairage, qu'on a faits, plutôt qu'agir au jour le jour sur un équipement défectueux que l'État n'entretenait pas. Donc on est gagnant dans le transfert et dans le glissement de ces opérations, à la fois sur la qualité et sur la maintenance et sur bien entendu la sécurité.

Mme BRANNENS.- Donc, en fait, le changement, c'est au niveau de la signature de cette convention qui clarifie les choses, qui fait qu'elles continueront de cette façon. D'accord. Merci.

M. LE MAIRE.- Absolument. D'autres questions ? Madame MAURIN FOURIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, moi, j'avais deux questions. Déjà, je voulais savoir si vous aviez fait un comparatif entre le permis d'aménager tel qu'il a été déposé et les éléments finaux, du fait sans doute des travaux que vous avez... des échanges que vous avez eus avec la DIRIF. Donc je voulais savoir s'il y avait des modifications et si on pouvait les avoir.

Et ma deuxième question, c'est : en fait, cette convention précise en particulier l'autorisation d'engager les travaux, puisqu'elle est soumise à l'approbation par l'État des modalités d'exploitation de la RN13 pendant les travaux. Est-ce qu'on comprend bien qu'aujourd'hui l'État n'a pas donné son accord sur la réalisation de ces travaux, puisque cette convention n'est pas signée ?

M. LE MAIRE.- Eh ben cette convention, elle doit passer d'abord au Conseil...

Mme MAURIN FOURNIER.- Elle a pour objet.

M. LE MAIRE.- ...et elle est proposée par l'État, vous voyez. Donc l'État propose cette convention pour la signer puisque, ce qui a démarré, c'est sur le domaine de la Ville, et ce qui va suivre, c'est sur le domaine de l'État. La Ville a démarré sur la partie déclassée en 2017 et elle a des séquences à venir, sur lesquelles elle va agir sur la partie de l'État. C'est le sens de cette convention. C'est ce qu'a rappelé à la fois le directeur des infrastructures et le préfet tout à l'heure, en donnant, au-delà d'ailleurs de ce qu'on imaginait, les encouragements et les mots de validation sur notre projet. On la passe au Conseil, puis elle sera signée par l'État, puisque c'est l'État qui est à la base de l'écriture de cette convention avec nous.

Mme MAURIN FOURNIER.- Et donc sur la différence entre les éléments de permis d'aménager et le projet aujourd'hui, est-ce qu'il y a des différences notables ou pas, et quelles sont-elles ?

M. LE MAIRE.- Non, non, il n'y a pas...

Mme MAURIN FOURNIER.- Il n'y en a aucune ?

M. LE MAIRE.- Il y a des éléments qui sont pris en compte, mais il n'y a pas de différence majeure. Le projet se développe tel qu'il a été prévu.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération n°3 ? Qui est contre ? (6 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ, Mme SAUVAN, M. KELLER et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Elle est adoptée. Je vous remercie.

4. Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Neuilly-sur-Seine relative à l'accompagnement de la consultation dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine

M. LE MAIRE.- La délibération n°4. Françoise DESCHEEMAER.

Mme DESCHEEMAER.- Il s'agit de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine. Dans sa volonté de mettre en place une Zone à Faibles Emissions (ZFE), la Métropole du Grand Paris répond à une urgence sanitaire et climatique. Selon le rapport d'Airparif de mars 2018, les seuils réglementaires et les recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés. L'Agence de santé publique estime à 5 000 décès prématurés le nombre de décès qui pourraient être évités sur le territoire du Grand Paris. Face à cette situation, la Commission européenne a mis en demeure la France pour dépassement des valeurs limites de dioxyde d'azote, et le Conseil d'État enjoint le Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'air.

Alors, la Métropole du Grand Paris, lauréate d'un appel à projets Ville respirable, a une stratégie prioritaire dans le cadre du plan Climat Air Energie métropolitain, qui est la reconquête de la qualité de l'air. Pour y parvenir, la mise en place d'une zone à faibles émissions, à l'échelle de l'intra-A86, a été évaluée dans le cadre du plan de protection d'atmosphère d'Île-

de-France comme ce qui aurait l'impact le plus important avec des effets rapides sur cette amélioration de la qualité de l'air. Alors, il ne s'agit pas par cette mesure, naturellement, d'interdire les voitures, mais d'accélérer le renouvellement du parc de véhicules, en complément d'un dispositif d'aide financière qui est actuellement en vigueur, et de participer à tout un ensemble de changement de comportements pour des mobilités actives.

Alors, les études de préfiguration d'une zone à faibles émissions à l'échelle de l'intra-A86 ont été menées par la MGP, qui a également coordonné la mesure avec les maires qui sont concernés par la mise en place des restrictions de circulation. Le Conseil métropolitain, qui réunit les 131 maires ou leurs représentants, a décidé de coordonner et d'accompagner la création donc de cette zone à faibles émissions à compter du 1^{er} juillet 2019, avec une interdiction de véhicules non classés et classés Crit'Air 5. Je rappelle que les véhicules sont classés en fonction de leurs émissions polluantes, que la vignette Crit'Air a remplacé la vignette verte et que c'est un système à 6 couleurs qui distingue depuis les véhicules les moins polluants jusqu'aux véhicules les plus polluants, de 0 à Crit'Air 5. Le classement dépend de la date de première immatriculation.

La mise en place de cette mesure en juillet 2019 implique de lancer la consultation prévue au CGCT, ce qui est bien, parce qu'il faut naturellement que les administrés puissent s'exprimer sur cette mesure dont ils seront largement informés mais qui va les concerner dans le cadre de tous leurs déplacements sur le territoire métropolitain. Et afin que cette consultation se passe de la manière la plus appropriée, une convention d'accompagnement vise à conférer un rôle de facilitateur à la Métropole du Grand Paris en lui permettant d'accompagner le maire dans cette consultation. Cette convention précise les modalités selon lesquelles la MGP accompagne le maire dans l'organisation de cette consultation sur les projets d'arrêté de mise en place dans la zone à faibles émissions, afin de faciliter la mise en œuvre et aussi, ce qui est important, d'assurer le rôle de coordination à l'échelle de toutes les communes concernées, qui sont très nombreuses, par cette mesure.

Donc la MGP met à disposition du maire des moyens humains et matériels pour mener la consultation qui sera organisée à l'échelle de chaque commune et qui relève du maire au titre de ses pouvoirs de police. Alors, parmi les moyens, il y a la rédaction du dossier de consultation, la mise à disposition d'une plate-forme numérique (recueil des avis), la mise à disposition d'outils nécessaires à la mise en place de la consultation, la rédaction d'une synthèse des avis et acteurs institutionnels et publics, et la mise à disposition d'une note avec des éléments de réponse aux principales questions posées. Alors, cet accompagnement est important et constitue une opportunité technique, logistique et donc *in fine* financière pour la commune qui, comme Neuilly, s'engage dans ce processus.

Alors compte tenu du souhait donc de notre ville de s'engager auprès des autres villes de la Métropole du Grand Paris à l'instauration d'une zone à faibles émissions au 1^{er} juillet 2019, il vous est proposé d'approuver la convention d'accompagnement entre la MGP et la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. LE MAIRE.- Merci. Donc sur cette convention de coordination de la MGP sur les ZFE ? Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Oui. Monsieur le Maire, chère Madame, nous voici donc face à une nouvelle consultation locale. À la fois c'est très bien, je m'en félicite, mais permettez-moi d'être un petit peu perplexe. Alors, je crois que tout va se mettre en place prochainement, mais je suis très... comment dire... très curieux de savoir quelles seront concrètement les conditions de la mise en place de cette consultation, sur quels types de sujets... Évidemment, la pollution, mais qui va dire « je suis contre la pollution » ? Donc quels sont les exemples de questions qui vont être posées et quelle est la production, quel sera le résultat de cet exercice démocratique ?

Deuxièmement, permettez-moi de vous le dire que cette délibération, c'est l'une des plus cocasses que l'on ait à traiter depuis en tout cas quelques années. Est-ce qu'on est les seuls, dans le groupe J'aime Neuilly, à voir cette extrême contradiction entre cet objectif qui est parfaitement louable de reconquérir la qualité de l'air et puis le projet des contre-allées qui est absolument inefficace en termes de lutte contre la pollution ? Donc, là, il y a vraiment une contradiction qui m'a fait doucement rire. Et je ne comprends pas. Voilà.

Par ailleurs, miser sur une baisse progressive de l'utilisation du véhicule thermique, j'en suis désolé, mais ce n'est pas une politique. On ne va pas attendre inlassablement et passivement 30, 40 ans ou 50 ans pour constater une baisse du niveau

de pollution. Bref, je suis un peu perplexe et en tout cas je suis très curieux d'avoir des éléments complémentaires par rapport à l'organisation de cette consultation.

M. LE MAIRE.- On verra. Française.

Mme DESCHEEMAËKER.- Non, je voulais juste répondre à Monsieur DODEMAN qui a deux questions précises, non pas sur la première mais sur la deuxième. En termes de contradiction, je réponds à titre vraiment personnel, juste dans la logique, qu'il est clair que la zone à faibles émissions, qui n'est pas quelque chose de nouveau parce qu'il y en a quand même 230 au niveau européen... Des villes françaises sont déjà engagées dans ces zones, comme Strasbourg, de mémoire, et puis Grenoble je crois. C'est un des éléments, mais un seulement, des éléments qui donnent l'espoir, parce qu'on est tous naturellement militants pour un air meilleur, il y va de notre santé et de la santé de nos proches. Donc c'est un des éléments. Le Maire a, à plusieurs reprises, indiqué qu'il y avait toutes sortes de facteurs qui nous menaient à une réduction de la pollution dans les années qui viennent : changement des comportements, normalisation due aux prescriptions de la communauté européenne. C'est un élément parmi d'autres, mais il n'y a pas de contradiction, en d'autres termes. C'est juste ce que, à titre personnel, je voulais vous répondre. En termes de logique, il n'y a pas de contradiction mais au contraire un accompagnement supplémentaire dans cette volonté de réduire la pollution. Et ça participe à quelque chose qui est inéluctable, c'est-à-dire toujours moins de voitures, des modes de circulation qui seront beaucoup plus propres et beaucoup plus écologiques. Et donc ça n'est pas en contradiction mais c'est juste un des éléments – C'est pas le seul. Voilà.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame BRANNENS, Madame MAURIN FOURNIER.

Mme BRANNENS.- Oui, moi, je suis très contente, évidemment, que cette zone de faibles émissions se mette en place. Je crois que, à Paris aussi, il y a quelque chose qui a été fait. Vous ne l'avez pas cité dans les villes.

Je voudrais revenir sur la consultation publique qui est à faire. Cette zone à faibles émissions, on en a déjà parlé lors du précédent Conseil, en décembre. Et la consultation, donc, elle était connue. La consultation publique, elle pouvait commencer à partir de janvier. Elle doit durer 21 jours minimum, et il doit y avoir normalement une plate-forme numérique qui va se mettre en place. Donc il faudra le temps que chacun implémente cette plate-forme, qu'une synthèse soit faite. Et tout cela doit être fait bien évidemment avant que la zone se mette en place. Et cette zone à faibles émissions se met en place au 1^{er} juillet, c'est-à-dire dans 3 mois. Donc il nous reste extrêmement peu de temps pour faire cette consultation, et tout d'abord pour informer les Neuilléens qu'une consultation va avoir lieu, parce que 3 semaines, ça passe vite. Il faut le temps de les informer, qu'ils digèrent cette information, et qu'ils aillent participer d'une façon... concrètement, soit sur la plate-forme, soit personnellement à cette consultation.

Donc je voudrais savoir quelles sont les dates qui sont déjà envisagées, puisque j'ose imaginer que tout cela est préparé, puisqu'on n'a que 3 mois et qu'il faut que, grossièrement, la consultation dure un mois, au moins. Donc il reste très très peu de temps. Quelle publicité va en être faite ? Est-ce que ce sont les journaux habituels indépendants ou magazines de Neuilly ? Est-ce qu'il va y avoir, comme on l'a quelques fois, pour certaines informations, vous avez diffusé dans les boîtes à lettres de tout un chacun un courrier ? Est-ce que ça va être diffusé par courrier, alors distribué dans toutes les boîtes à lettres, ce qui me semblerait être effectivement la meilleure façon d'informer tous les Neuilléens ? Ça, c'est ma première question.

Et puis j'ai une autre question, alors qui est plus technique, quelque chose que je n'ai pas bien compris. *A priori*, de ce que j'ai compris, cela va fonctionner... Vous signez la convention et ensuite vous allez publier des arrêtés, pour préciser justement sur Neuilly comment ça va se passer. J'ai vu qu'il y avait des listes de rues à exclure. Donc je me pose des questions, parce que c'est la terminologie qui n'est pas bien précise. Est-ce que cela veut dire que ces rues seront d'office dans la zone à faibles émissions ? Je ne comprends pas bien comment on peut morceler un territoire ? On ne va pas se téléporter d'un endroit à un autre. Quand on a une voiture Crit'Air 5, imaginons, il faut qu'il y ait une continuité dans le déplacement. Donc je ne comprends pas bien cette histoire de rues à exclure. J'aimerais bien que vous me l'expliquiez. Et puis, j'aimerais aussi que les arrêtés que vous allez publier, pour une fois, ne soient pas simplement affichés en mairie en tout petit à 3 mètres de haut, mais qu'ils soient clairement diffusés à tout un chacun dans Neuilly, de la même façon

que vous allez informer les Neuilléens sur la consultation, que chaque Neuilléen soit bien informé des décisions qui ont été prises suite à cette convention. Merci.

M. LE MAIRE.- Quelques éléments. La consultation, elle a effectivement démarré en janvier, mais elle se faisait en deux temps : consultation des partenaires et consultation ensuite du public. Donc on a terminé la phase de consultation des partenaires. Et vous voyez, ce matin, j'avais au courrier une lettre de la Chambre de commerce des Hauts-de-Seine qui donnait un avis favorable à l'intégration de cette ZFE, par exemple. Ensuite, on démarre donc, avec cette maîtrise d'œuvre métropolitaine, la phase de consultation du public. Et il y a, dans l'article 3, les engagements, les supports qui doivent être activés à partir des documents réalisés par la Métropole pour le compte des villes sur cette mise en place. Et ensuite, on démarrera, avec une forme de géométrie variable, puisque tout le monde ne démarrera pas forcément avec les mêmes moyens, avec les mêmes contraintes de la même manière en juillet 2019. Mais ensuite, on démarrera la mise en place progressive de cette zone à faibles émissions.

Eric SCHINDLER.

M. SCHINDLER.- Je peux vous répondre un petit peu sur le calendrier, puisque, en fait, le calendrier a été fixé également avec les services. Et donc, effectivement, on vote ce soir la délibération. La consultation vis-à-vis du public va démarrer le plus rapidement possible, dès lundi prochain. Il est prévu une clôture de la consultation le 6 mai précisément. Ensuite, le 14 juin, c'est la publication de la synthèse des avis au public. La signature de l'arrêté du maire est prévue le 25 juin, pour un démarrage de la ZFE le 1^{er} juillet. Donc effectivement, le calendrier est très très serré, mais ça tient.

M. LE MAIRE.- Merci de cette précision. Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Il y a des vacances scolaires aussi, il me semble, au milieu de tout cela. Commencer lundi prochain... Personne n'a été informé.

M. LE MAIRE.- On commencera l'information. Après, les réactions ne viendront pas tout de suite mais, à un moment, il faut commencer à éditer les documents et à les distribuer.

Mme BRANNENS.- Oui. Et sur les rues à exclure ? Vous pouvez m'expliquer, cette histoire de rues à exclure, à quoi ça correspond ?

M. LE MAIRE.- Non, c'est parce que, simplement, on ne délibère que sur les rues dont on a la responsabilité. Vous voyez, le boulevard Bineau, par exemple, c'est une délibération du Département. Les quais, à Neuilly, c'est une délibération du Département. Donc chacun délibère sur la voirie dont il a la responsabilité.

D'autres interventions ?

Mme BRANNENS.- Et donc vous nous communiquerez ces arrêtés ?

M. LE MAIRE.- Oui, bien sûr. Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Comme vous le savez, je suis tout à fait preneur de solutions pour l'amélioration de la qualité de l'air. Simplement, je suis un petit peu perplexe sur deux points. La première, c'est que je voudrais savoir si... J'ai vu qu'on nous demandait les caractéristiques de la population à Neuilly et des caractéristiques territoriales. Je voulais savoir s'il y avait eu une étude qui existait au niveau de la Métropole du Grand Paris sur le nombre de personnes âgées. Parce que j'aime beaucoup la notion de « mobilité active », comme si la voiture n'était pas une mobilité active. C'est encore ce qu'on appelle la « novlangue ». La marche, très bien, le vélo, la trottinette. Bon, nous, on a un peu plus de 28 % de personnes âgées à Neuilly. Je ne suis pas sûre que le vélo et la trottinette soient des véhicules très adaptés pour les personnes de cet âge. Donc je trouverais intéressant qu'on inclue dans la réflexion le nombre de personnes dites âgées, en tout cas qui peuvent avoir des difficultés à faire de la trottinette ou du vélo dans la Métropole du Grand Paris. Voilà. Ça, c'est ma première question. C'est est-ce que, en fait, l'interrogation du public que vous allez faire, c'est d'essayer de leur

proposer qu'ils inventent ou qu'ils proposent des solutions par rapport à leur propre état ou pas ? Ça, c'est ma première question.

Et ma deuxième question : donc le nombre de personnes âgées. Le fait de la consultation. Nous dire lundi prochain et finir le 6 mai, je trouve que c'est quand même un peu dommage, à moins que le cahier de fin soit déjà rédigé. C'est un peu dommage que ça soit fait comme ça, parce que c'est un vrai sujet intéressant. Si on fait une consultation du public, il faut la faire quand même de façon sérieuse et laisser le temps aux personnes d'être informées qu'on leur demande leur avis, à mon avis. Ou alors, ce n'est pas la peine de leur demander.

Ensuite, je me réjouis que, effectivement, vous dites « on le fait de manière partenariale, progressive, pragmatique et homogène ». C'est encore la « novlangue ». On fait des tas de choses. Mais le calendrier que vous nous précisez là, c'est un calendrier qui me paraît compliqué pour obtenir réellement une implication du public, encore une fois.

Mme DESCHEEMAEKER.- Juste pour rappeler...

Mme MAURIN FOURNIER.- Sauf que c'est depuis janvier. Donc pourquoi est-ce qu'on l'a fait... Vous avez dit « on a fait d'abord les partenaires et ensuite le public ». On aurait peut-être pu faire les deux concomitamment, de façon à laisser plus de temps. On sait que, pour le public, il faut quand même un peu plus de temps que pour les partenaires. Pardonnez-moi, mais j'aurai fait peut-être dans l'autre sens, pour que le public ait un large temps de connaissance, déjà, qu'il existe une consultation. Parce que le vrai problème, c'est souvent que les uns et les autres s'exprimeraient bien mais ils n'en ont pas connaissance. Donc, voilà, je dis : moi, de lundi à 6 mai, je trouve ça compliqué. Et puis encore une fois, est-ce que ce qu'on attend du public, c'est des propositions de solutions ou pas du tout ? Je ne comprends pas très bien sur quoi on les interroge.

Mme DESCHEEMAEKER.- Je voulais juste dire que, c'est vrai qu'il y a eu plusieurs réunions sur le sujet dans le cadre de POLD. Les remarques que vous faites, Madame MAURIN FOURNIER, beaucoup des représentants à ces réunions, des communes, des maires concernés les ont faites. On était à la fois totalement enthousiasmé par l'objectif, mais un petit peu déstabilisé par la rapidité, enfin le rythme des réunions depuis le 1^{er} avril jusqu'au 25 juin, puis l'application début juillet, mais on n'a pas eu la main. Enfin, je veux dire il ne dépendait pas des communes de décider si c'était le 1^{er} juillet ou le 1^{er} novembre.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est important ce qui vient d'être dit. Ça procède d'abord d'une décision métropolitaine. Donc c'est l'agenda de la Métropole du Grand Paris, sur la base du vote du plan Climat Energie qu'on avait voté à l'unanimité à la Métropole. Ensuite, a été votée de la même manière cette ZFE. Et donc le calendrier qui est proposé est le calendrier de la Métropole, avec, comme Françoise DESCHEEMAEKER vient de le dire, un débat qui a eu lieu à POLD avant.

Ensuite, le débat va être mis en œuvre à Neuilly comme dans toutes les communes de la métropole. On remonte les informations à la métropole. C'est ce qui est marqué dans la convention. Et ensuite, des éléments d'ajustement itératifs se construiront au fur et à mesure. Mais donc le système ne s'arrête pas comme un couperet, ni au mois de mai, ni au mois de juillet. Il se construit sur la ZFE, dont le plan d'implémentation, je vous rappelle, est entre 2019 et 2024. Donc ce n'est pas un couperet en 2019. Les itérations pour améliorer la mise en place de ces zones de restriction de circulation fera l'objet d'ajustements au fur et à mesure des 5 ans à venir.

Monsieur DODEMAN et Madame BRANNENS.

M. DODEMAN.- ... (*Hors micro*) à Madame DESCHEEMAEKER et de façon concrète, on n'est pas là pour critiquer pour critiquer. Vous avez raison, et je trouve qu'il faut le souligner, Neuilly s'est engagée dans un certain nombre de politiques de transports alternatifs, qui est une réalité, qui est bénéfique (Vélib', Autolib', etc.), même si les exploitants malheureusement ne sont pas en rendez-vous. Là-dessus, il n'y a aucun problème. Mais je dis que le seul fléau qui compte à Neuilly en termes de pollution, c'est l'avenue Charles de Gaulle. Il y a donc une contradiction entre cette convention encore une fois qui est bienveillante, à laquelle on ne peut que souscrire, et finalement nos actes qui sont en contradiction avec nos engagements.

M. LE MAIRE.- Arrêtez de faire un focus sur l'avenue Charles de Gaulle, parce que quand vous regardez les cartes de la pollution, toutes les communes de la petite couronne notamment sont touchées par les mêmes problèmes. Donc l'avenue Charles de Gaulle n'est pas une singularité mondiale, vous voyez. Et je regardais tout à l'heure la carte qui vient d'être faite par l'association Respire, sur l'exposition des écoles à la pollution. C'est extrêmement intéressant. C'était dans *Le Parisien* d'ailleurs ce matin. Et donc je vous invite à regarder Neuilly. Il y a quatre critères (1, 2, 3, 4). 1 c'est correct, 2 c'est moyen, 3 c'est dégradé et 4 c'est état d'alerte. Aucun établissement, y compris, parce qu'il y a des établissements privés qui sont avenue Charles de Gaulle, aucun... Il y en a un seul qui est en critère 2, donc même pas dans les deux critères négatifs – on reste dans les deux critères positifs. Alors que vous regardez la carte de Paris, et c'est un indicateur extrêmement intéressant, extrêmement sensible, vous avez bien plus de quartiers qui sont dans les critères 3 et 4. Et dans la petite couronne, vous avez beaucoup de villes qui sont dans une situation d'exposition bien plus grave que nous.

Donc, voilà, la situation, la singularité de Neuilly n'est pas comme vous le dites un élément. Et quand on en débat en Conseil métropolitain, je peux vous dire qu'il y a des villes qui ont des bilans environnementaux bien plus catastrophiques que le nôtre. Donc le problème se pose dans les mêmes termes, d'où le vote sur le plan Climat Energie qui a été consensuel au Conseil métropolitain, droite, gauche, centre, etc. Tout le monde a voté sur la même ligne. Tout le monde est confronté au même problème, parce que ce n'est pas un problème neuilléen. C'est un problème métropolitain qui se pose à tout le monde. Et tout le monde va dans le même sens. Chacun l'appliquera à sa manière, mais il y a un calendrier 2019-2024 qui sera celui vers lequel on essayera tous de converger.

Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, moi, je me faisais une joie de voter cette convention parce que je suis tout à fait satisfaite qu'elle se mette en place, qu'il y ait une zone qui se mette en place, mais je suis parfaitement scandalisée par le calendrier que vous venez de nous communiquer, ce qui montre le mépris que l'on a des habitants de Neuilly. C'est-à-dire nous dire aujourd'hui que dans trois jours va commencer une consultation du public, alors que personne n'en est absolument informé, c'est scandaleux ! C'est montrer à quel point on méprise cet avis du public. Moi, je demande qu'il y ait au moins un retard, puisqu'on n'a pas pu la faire concomitamment... Oui, un report de au moins deux ou trois semaines, minimum, mais qu'on ait le temps d'informer les gens. Et vous savez très bien les informer quand vous gagnez un procès contre l'État. Par exemple, je reviens sur... Vous savez très bien informer les gens.

M. LE MAIRE.- Non mais attendez, Madame, le calendrier, ce n'est pas moi qui l'ai fixé, vous voyez.

Mme BRANNENS.- Oui, mais il relève...

M. LE MAIRE.- C'est la Métropole du Grand Paris.

Mme BRANNENS.- Non. Le calendrier du 1^{er} juillet, c'est la Métropole, mais le calendrier de la consultation...

M. LE MAIRE.- C'est la Métropole du Grand Paris. Attendez, la pollution, c'est un système qui concerne...

Mme BRANNENS.- Je... Ne changez pas le sujet.

M. LE MAIRE.- Attendez, laissez-moi vous expliquer, parce que, voilà, vous êtes scandalisée, vous en voulez à la mairie de Neuilly, on méprise les gens. Non. Ce n'est pas du tout comme ça qu'il faut présenter les choses, je suis désolé. Et je sais que vous êtes attachée à ce sujet, et c'est tout à votre honneur, mais remettons chacun là où il est.

Les élus de la Métropole ont voté ce qu'on appelle le plan Climat Energie. Ensuite, on a voté pour la ZFE. On s'est mis d'accord pour essayer de faire converger notre calendrier parce que c'était pas un problème qui est erratique, qui... C'est un problème qui est pour tout le monde le même, avec les mêmes enjeux et les mêmes solutions. Donc, voilà, on peut contester l'existence de la Métropole, on peut contester le fait que 131 élus à mettre d'accord, c'est compliqué, mais il y a des moments où on essaie de converger. On a essayé de converger sur ces sujets-là. Encore une fois, droite, gauche,

grande ville, petite ville, etc., tout le monde. On a mis... La Métropole nous propose un calendrier. Voilà. Ce calendrier est pas satisfaisant, mais voilà, il existe. C'est la première fois que tous les élus, les 131 élus de la Métropole, votent un même enjeu, une même intention, un même dispositif. Voilà.

Alors ensuite, il s'applique dans un agenda à toutes les communes. Et comme je l'ai dit, vous voyez, on le fera vivre autant que nécessaire. Et si on remonte demain, à l'issue de la consultation à la Métropole, le fait que le temps n'est pas suffisant, les uns et les autres intégreront, acteront le fait qu'on a besoin de continuer, de progresser, de revenir vers le public. Et encore une fois, ce n'est pas un couperet en juillet prochain, c'est un plan sur 5 ans. 5 ans. Et donc, il y aura d'autres itérations, il y aura d'autres consultations, il y aura d'autres moments. Mais de grâce, vous voyez, évitez le « c'est un mépris, c'est un scandale, c'est un truc ». Il y a une progression. Elle est pas parfaite, elle s'impose à nous. C'est pour ça que c'est une coordination métropolitaine. C'est peut-être le premier vrai grand projet que propose la Métropole. C'est un enjeu pour tout le monde. Voilà. Ne sur-jouons pas non plus l'idée d'être scandalisé. Au contraire, réjouissez-vous qu'il y a un progrès, et pour une fois, il est consensuel, tout le monde y va. Maintenant, on intégrera les imperfections, les ajustements, la précipitation, et vous avez sans doute raison sur un certain nombre de points, mais bon, regardons ce qui est positif. Essayons d'en tirer le meilleur et n'anticipons pas la manière dont les gens vont réagir. Il y a aura peut-être beaucoup de contributions en peu de temps, et tant mieux.

Mme BRANNENS.- Je suis tout à fait d'accord avec le calendrier de la MGP. C'est d'ailleurs, je crois bien... J'en ai parlé la première quand j'en ai fait l'objet d'une question diverse à un précédent Conseil, donc je connais parfaitement le calendrier, et il ne me choque pas. Il ne me gêne pas, il a été prévenu longtemps à l'avance. Ce qui me choque, c'est le calendrier de la Ville, de ce sur quoi vous pouvez agir.

M. LE MAIRE.- La Ville, elle se cale sur le calendrier de la MGP.

Mme BRANNENS.- Non, sur le calendrier de la Ville pour la consultation des Neuilléens. Cette consultation...

M. LE MAIRE.- La Ville se cale sur le calendrier de la MGP.

Mme BRANNENS.- Non ! La consultation des Neuilléens peut commencer, je sais pas mi-avril ou fin avril. Vous serez encore dans les temps pour le 1^{er} juillet et, au moins, les gens auront été prévenus. Là, le temps qu'ils s'aperçoivent, si jamais ils s'en aperçoivent, qu'il y a une consultation, le délai sera terminé.

M. LE MAIRE.- Non. Comme vous le voyez dans la convention, il y a un certain nombre de documents communs à la Métropole qui vont nous être fournis dans les semaines à venir ou dans les jours à venir. Et donc on s'aligne sur cet agenda parce que c'est la MGP qui nous donne les outils de communication. Voilà. Donc on ne va pas commencer... Si 131 communes font chacun leur dispositif, quelle sera la cohérence du dispositif ?

Mme BRANNENS.- Donc vous auriez pu le faire plus tôt.

M. LE MAIRE.- S'il y a 131 communes qui disent « nous, on va prendre notre agenda, on va faire nous-mêmes nos documents », on aura des consultations qui n'auront pas l'homogénéité, la mise en cohérence qu'on cherche à avoir. L'avantage, c'est que toute la population, les 8 millions d'habitants de la Métropole vont avoir les mêmes documents, vont réagir sur les mêmes choses, ce qui va permettre des comparaisons, ce qui va permettre des enseignements et des constructions de plans et de projets communs, alors que si chacun dit « moi, je fais mon truc dans mon coin, et parce que je trouve que le calendrier, il est comme-ci ou il est comme ça, j'agis différemment », comment voulez-vous qu'on construise une analyse commune et des perspectives communes ? Donc voilà, il y a un agenda, il y a des supports, il y a des documents, il y a une plate-forme, il y a des affiches, il y a des tracts, il y a des modes de consultation qui vont être les mêmes pour tout le monde, et c'est ça qui fabrique, quelque part, ce fait métropolitain qui partage cet enjeu de la pollution et de ces analyses.

Eric SCHINDLER.

M. SCHINDLER.- Oui, très concrètement, j'en ai la preuve sur ma tablette, nous avons reçu avec Françoise un mail le jeudi 21 mars à 17 heures 26, signé de Paul MOURIER, Préfet Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris, nous donnant le kit de communication, le 21 mars à 17 heures 26. Donc il n'était pas possible pour la Ville de Neuilly de démarrer la consultation.

Mme BRANNENS.- Et pourquoi est-ce qu'on ne peut pas la décaler dans le temps, la démarrer un peu plus tard ?

M. SCHINDLER.- Parce que je crois, d'après... Je ne suis pas le spécialiste de la chose, mais je crois que la Métropole du Grand Paris, de par aussi les contraintes législatives, tient à ce que cette consultation soit terminée avant la mise en place...

Mme BRANNENS.- Donc avant le 1^{er} juillet.

M. SCHINDLER.- Avant le 1^{er} juillet, ce qui fait qu'effectivement, maintenant...

Mme BRANNENS.- Mais donc il reste 3 mois.

M. SCHINDLER.- On est dans l'urgence.

Mme BRANNENS.- Il reste 3 mois pour une consultation qui va durer un mois, donc on peut bien la décaler de trois semaines.

M. SCHINDLER.- Oui, mais je vous ai sauté des étapes, mais il y a des...

M. LE MAIRE.- Écoutez, Madame BRANNENS, vous avez plein d'amis politiques qui sont à la MGP. Proposez-leur d'intervenir au prochain Conseil métropolitain pour porter cet avis. Voilà. Mais aucun de vos amis n'a contesté, aux dernières réunions où j'étais, cet agenda. Aucun.

M. SCHINDLER.- Il y a tout un délai de traitement aussi des avis. La MGP fixe un délai aussi pour, effectivement, traiter tous les avis des gens et les restituer pour que les maires puissent prendre les arrêtés.

Mme BRANNENS.- Quel est le délai de restitution ? Quelle est la date de restitution ?

M. SCHINDLER.- Clôture de la consultation le 6 mai, et ensuite, effectivement...

Mme BRANNENS.- Non mais ça, c'est celle que nous, nous avons décidée pour la Ville de Neuilly.

M. SCHINDLER.- Non, non, c'est celle effectivement, voilà, qui rentre entre maintenant et le 1^{er} juillet.

Mme BRANNENS.- Et pourquoi il n'y a pas eu de communication alors faite en amont par la Ville ? Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas eu de communication...

M. SCHINDLER.- On a reçu le kit de communication le 21 mars.

Mme BRANNENS.- Non mais vous pouviez faire un mot... Vous faites les éditos tous les 15 jours dans des journaux qui sont distribués à tout le monde dans la ville. Vous pouviez mettre un mot en disant « il va y avoir – une simple phrase – il va y avoir une consultation du public à propos de la zone à faibles émissions ».

M. LE MAIRE.- Vous m'auriez dit : « Monsieur le Maire, vous l'avez fait sans qu'on ait délibéré ».

Mme BRANNENS.- Non. On ne vous aurait pas reproché ça.

M. LE MAIRE.- Mais si, Madame. Après, pour que...

Mme BRANNENS.- Parce que si on doit reprocher dans chaque édito, on a du travail.

M. LE MAIRE.- Après, Madame BRANNENS, un tiers peut tout à fait s'opposer à la consultation en disant « elle n'a pas été faite dans les règles légales ». Moi, je suis obligé, pour lancer une consultation, de la passer en Conseil. Voilà. Faisons les choses dans l'ordre. Il y a une délibération de la Métropole sur la mise en place de ce dispositif, une demande aux villes de la passer en Conseil municipal, l'activation ensuite de cette campagne, encore une fois sur les mêmes bases d'information pour qu'elle puisse être homogénéisée, consolidée au niveau métropolitain. Si chacun organise sa propre consultation sur ses propres bases avec son propre agenda, on n'aura pas des éléments convergents ou homogènes. Voilà.

Reconnaissez que, certes, vous voyez, il faut accepter ce fait métropolitain. Il nous échappe parce que c'est une intercommunalité dont on n'est pas les seuls à pouvoir décider des actions, et c'est la raison pour laquelle le calendrier tel que l'a exposé à nouveau Eric SCHINDLER est un calendrier métropolitain auquel on se raccroche, comme vont se raccrocher les 131 communes qui font partie de la Métropole. Et après, encore une fois, s'il y a des analyses complémentaires, dites-le à vos amis politiques pour qu'ils s'en fassent l'écho au prochain Conseil métropolitain. Moi-même, vous voyez, je suis capable de regarder quand même ce que produit cette consultation, et si on pense qu'il faut l'approfondir, on suggérera de l'approfondir, mais ne la mettons pas, ne la condamnons pas avant qu'elle ait même démarré.

D'autres interventions ?

Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je me réjouis de votre cri, Monsieur le Maire, à vouloir respecter les dates et les délais, et je vous rappellerai simplement la signature du permis d'aménager que vous avez antidaté au 6 octobre 2018, alors que vous nous l'avez présenté le 23 novembre pour accord.

M. LE MAIRE.- Je n'antidate rien, vous voyez. Et si vous avez le moindre soupçon, allez en justice comme vous l'avez fait, mais je vous rappelle qu'au dernier référé, vous avez perdu, Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, mais un référé, comme vous le savez, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- Donc vous voyez, allez-y, continuez.

Mme MAURIN FOURNIER.- Vous aussi, vous en perdez. Je n'ai pas vos moyens, comme vous le savez.

M. LE MAIRE.- Mais ne dites pas que j'antidate des documents administratifs, parce que ça, c'est complètement faux.

Mme MAURIN FOURNIER.- En ce qui concerne ce document et cette consultation, moi j'adhère tout à fait à ce qu'a dit notre collègue sur le fait de la possibilité d'alerter le public. Il va y avoir... Maintenant, vous voulez une homogénéité de communication, on a compris. Mais néanmoins, il y a des tas de supports. On aurait pu mobiliser les gens intéressés sur l'idée qu'il allait y avoir une consultation. Et encore une fois, c'est fait dans la précipitation, et je suis tout à fait d'accord pour partager le fait que, malheureusement, l'avis des uns et des autres est soi-disant demandé et ça coûte cher, et finalement, on n'en tient pas forcément compte.

Alors, je repose ma question de tout à l'heure. C'est : qu'est-ce qu'on va demander concrètement au public ? C'est juste pour qu'on comprenne. Est-ce que c'est des idées pour participer à la diminution de la pollution ? Est-ce que c'est... C'est quoi exactement ? Qu'est-ce qu'on va demander ? Je ne comprends pas cette délibération.

M. LE MAIRE.- On va d'abord demander aux gens comment vont évoluer l'usage qu'ils font de leur voiture par rapport à leurs contingences professionnelles, privées, aux perspectives d'ouverture de nouvelles lignes de métro, de nouvelles lignes SNCF, par rapport à des évolutions de comportement, par rapport à des idées comme celles qu'a exprimées Valérie PÉCRESSÉ ce matin de mettre des parkings-relais. Est-ce qu'ils les utiliseront, à quel rythme, à quelle fréquence ? C'est toutes ces questions qui vont être posées.

Il y aura également une question sur les dérogations : qui envisage, souhaiterait telle dérogation, pour quel motif ? Donc c'est plutôt sur la nature des usages que les questions vont être posées, puisque l'idée, c'est d'atterrir sur ce qu'on appelle les zones de restriction de circulation, de telle manière à pouvoir adapter le périmètre de ces zones à des évolutions de comportement, à des usages, à des évolutions d'usage, corrélées bien entendu, vous l'avez compris, à d'autres modes de transport, qu'ils soient collaboratifs, qu'ils soient collectifs, qu'ils soient individuels et à circulation douce. Donc c'est le réglage de l'agenda de la ZFE ou des ZRC exactement, des zones de restriction de circulation. Et c'est pas l'avis des gens sur l'environnement et la pollution, puisque ça, ce sont des analyses qui sont faites par d'autres canaux. C'est plutôt comment organiser, coordonner l'agenda de la ZFE sur les 5 ans à venir dans la Métropole du Grand Paris.

Voilà. Qui est contre cette délibération n°4 ? (*Personne.*) Qui s'abstient ? (*1 abstention : Mme BRANNENS.*) Elle est adoptée, je vous remercie.

Deuxième partie

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur la deuxième partie ? Alors, je ne sais pas dans quel ordre. Madame BRANNENS, Monsieur LEPIDI.

Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Moi j'ai une question d'abord sur la n°18, qui concerne une convention signée sur les espaces, enfin qui sera relative aux espaces Autolib' qui ont été arrêtés, puisque Autolib' ne fonctionne plus. Et donc, je suis contente de voir qu'on va signer cette convention, puisque c'est quelque chose que j'avais suggéré lors d'un précédent Conseil, de récupérer les emplacements Autolib' pour avoir au moins quelques prises dans la ville qui sont déjà toutes installées, donc ça aurait été idiot de les démonter alors qu'on va en avoir besoin, surtout avec l'arrivée de la ZFE qui risque d'accélérer un petit peu le nombre de voitures électriques dans Neuilly.

Donc on avait cinq stations prévues à Neuilly pour Autolib'. On a un peu traîné et, finalement, on n'en a fait que trois. Il y en a une qui a été retirée, j'ai pas compris pourquoi, celle qui est au Roule. Donc j'ai fait le compte, il va nous rester quelques prises quand même, ce qui est très bien, mais enfin, il va nous en rester royalement 12 : deux fois six prises. Il y a, autant que je me souviens, deux prises dans le parking Madrid pour l'instant, donc on va avoir royalement 14 prises de courant pour les voitures électriques à Neuilly qui pourront se recharger dans la ville, ce qui est quand même assez grotesque pour une ville de 60 000 habitants, qui a une population relativement aisée et qui peut relativement facilement changer de véhicule et acheter des véhicules qui ont besoin de se recharger électriquement. Donc voilà, je suis un petit peu surprise et un peu déçue, bien que la convention soit très bien.

Je voudrais savoir... C'est une question que j'avais déjà posée précédemment. Vous nous aviez expliqué que, dans le parking Madrid, il y avait la possibilité d'installer d'autres prises de courant, parce que je voudrais savoir si on a un plan là-dessus, combien on va en installer. On pouvait en installer plus, vous m'aviez dit, de mémoire, mais en payant. Si, si, il fallait payer les prises supplémentaires. Et puis, autant que je me souviens, vous avez expliqué que, qui plus est, à partir du deuxième sous-sol, on n'avait pas le droit de les installer parce que les pompiers s'y opposaient. Donc comment on va résoudre ça ? Est-ce qu'on va installer des prises libres dans la ville en surface, ce qui serait pas mal finalement à la place des stations-service ?

Je sais pas, je déroule toutes mes questions ou je fais question par question ? J'ai d'autres questions.

M. LE MAIRE.- Non, on va faire cette question.

Eric SCHINDLER, et ensuite, sur les parkings publics, Marc WARNOD.

M. SCHINDLER.- Je vais vous répondre sur la partie Autolib'. Comme vous l'avez dit, effectivement, Autolib' s'est arrêté. Nous avons trois stations à Neuilly. Nous nous félicitons effectivement de pouvoir récupérer ces emplacements, sans coût, pour pouvoir installer effectivement 12 bornes de recharge électrique, comme vous l'avez signalé. C'est un peu la poule et l'œuf. Pour l'instant, on n'a pas de stations... On avait les possibilités de se recharger sur les stations Autolib'. Du fait que Bolloré effectivement s'est retiré du marché, il n'y avait plus aucune station sur l'espace public. Donc, effectivement, on récupère une solution avec 12 bornes, sans coût pour la Ville, puisque c'est une solution aussi temporaire, vous l'avez compris. On laisse le système en place. C'est un système de charge dite lente, c'est-à-dire qu'effectivement, ça ne permet pas de recharger une voiture en quelques heures, donc voilà. Et cette solution, on la met en place pour à peu près 1 an, ce qui nous laisse le temps effectivement de travailler sur des solutions plus pérennes où là, effectivement, l'usager aussi pourra être facturé en fonction de sa consommation, mais ça supposera aussi un investissement, puisqu'il faudra changer les stations, alors que là, l'intérêt de la solution, c'est quelque part : on rouvre le compteur sur les stations existantes.

Alors pourquoi effectivement deux stations et pas trois ? Parce qu'effectivement Indigo a récupéré les places dans le parking souterrain, donc a démonté la station, comme c'est indiqué dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Marc WARNOD, un mot sur les parkings en ouvrage.

M. WARNOD.- Oui. Tout d'abord, précision supplémentaire, vous avez 10 places électriques de plus dans le parking Bagatelle, où il y en avait quatre à l'origine, et il y en a six qui ont été créées en récupérant les places Autolib'.

Concernant ce qui avait été dit pour le parking Madrid, je répète ce qui a été dit au dernier Conseil, qu'on a pré-installé le parking pour pouvoir avoir des chargeurs électriques partout. Pourquoi on a pré-installé et on n'a pas installé ? Parce qu'effectivement, vous avez raison, on l'avait dit et je le confirme, aujourd'hui, les pompiers refusent – c'est une réalité – que l'on descende en dessous du premier niveau les chargeurs. Évidemment, ça va changer, c'est une question de temps. Enfin, on est un pays, comme vous le savez, de 100 000 lois et de 450 000 normes, donc effectivement, tout est toujours contraint, mais ça changera. Et la deuxième chose, c'est qu'on a des bonnes raisons de penser que, d'ici 3 ans, quand le parking sera terminé, que le prix des chargeurs aura fortement baissé, donc l'intérêt économique est évidemment de ne pas le faire tout de suite, mais par contre, de préparer la structure pour les recevoir. Voilà.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres questions ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui. Alors, le point n°30 qui concerne l'augmentation du tarif des cantines. Alors là, j'ai été proprement scandalisée, parce que je fais partie de la commission de consultation des délégations de service public, au cours de laquelle on a vu le bilan de la SOGERES, et avec la nouvelle DSP de la SOGERES. Or, quand on voit les comptes de la SOGERES, il en résulte un solde positif en faveur de la Ville de 256 580 €. La dernière DSP qui vient d'être mise en place avec la SOGERES a vu ses prix renégociés à la baisse, ce qui est bien pour la Ville. Je ne sais pas comment ils font, mais c'est bien pour la Ville. Et donc, la Ville est bénéficiaire depuis deux périodes, deux saisons, et ce bénéfice augmente, donc je ne comprends pas... Je l'avais déjà demandé lors du précédent Conseil, qu'on pourrait répercuter sur les tarifs ce bénéfice. Alors, je comprends votre réticence, parce qu'effectivement, ce n'est pas quelque chose qui est inscrit dans le marbre et ça peut varier, mais qu'au moins on reste à niveau neutre, mais surtout qu'on n'augmente pas les cantines.

Je ne comprends pas que la Ville fasse de l'argent – excusez-moi de la vulgarité du propos – sur le dos des enfants. Enfin, c'est incroyable ! La Ville gagne de l'argent sur la SOGERES, puisque le bénéfice, c'est 256 580,17 € T.T.C. Or, malgré ce bénéfice, vous augmentez le tarif des cantines. C'est ça que je ne comprends pas. Donc je voterai contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Ce qu'il faut intégrer, ce n'est pas du tout ça, et c'est l'inverse, puisqu'il y a 2 M€ à rajouter, qui est le personnel qui sert les repas et encadre les cantines. Donc la Ville n'est absolument pas bénéficiaire, elle est au contraire déficitaire sur les cantines, donc on ne se fait pas d'argent sur le compte des enfants, rassurez-vous.

Mme BRANNENS.- Donc vous faites payer par cette augmentation l'augmentation des salaires des personnels qui encadrent ?

M. LE MAIRE.- Non. C'est un compte. Vous avez d'un côté un marché avec cet écart que vous relevez et, de l'autre côté, vous avez un poste de charge Ville à quasiment 2 M€ en personnel. Donc si vous voulez, si vous ajoutez la prestation plus le personnel, vous n'avez pas de bénéfice pour la Ville, vous avez un coût pour la Ville, au contraire. Voilà, c'est comme ça que ça marche, mais on ne se fait pas de bénéfices sur le compte des enfants. Et encore une fois, c'est une prestation qui est déficitaire pour la Ville et absolument pas bénéficiaire, ce qui n'aurait aucun sens.

Mme BRANNENS.- C'est un service, vous voulez dire, parce que c'est déficitaire ? Tous les services sont déficitaires par définition.

M. LE MAIRE.- C'est un service, oui. C'est un service qui est donné à la population.

Mme BRANNENS.- Donc c'est financé par ailleurs par nos impôts locaux, etc. ?

M. LE MAIRE.- En partie, absolument, notamment lié au fait qui est un ticket modérateur, qui est extrêmement important pour certaines familles... Donc si c'était facturé à tout le monde au coût de revient, on ne serait pas du tout dans les tarifs de la cantine, ni à Neuilly ni ailleurs. Et comparez avec le privé, par exemple, le prix des repas, vous verrez que ce n'est pas du tout la même chose, parce que justement, il n'y a pas l'intégration de cette quote-part ville, en particulier sur le personnel.

Mme BRANNENS.- Oui, mais on n'est pas dans un conseil d'administration privé, on est dans un conseil municipal, donc on parle des services...

M. LE MAIRE.- Oui, mais c'est la raison pour laquelle je vous dis : puisqu'on n'est pas dans le conseil d'administration de la SOGERES, on est au Conseil municipal, il faut intégrer dans votre réflexion tous les coûts. Il ne faut pas isoler le coût. Vous raisonnez comme si vous étiez justement au conseil d'administration de la SOGERES. Non, on est au Conseil municipal, merci de le rappeler, où il y a des coûts SOGERES, des différentiels, et il y a en plus une charge de personnel, et il faut consolider l'ensemble pour voir si ça coûte à la Ville ou si ça rapporte à la Ville, ce qui n'aurait pas de sens. Ça coûte à la Ville mais, de grâce, consolidez l'approche cantine avec toutes les dépenses, pas simplement en prenant la SOGERES, parce que comme vous le dites, c'est un regard partiel. C'est celui qu'a la SOGERES quand il fait sa comptabilité analytique, mais c'est pas l'approche du Conseil municipal.

Mme BRANNENS.- Ok, donc je vais le présenter autrement. On a un bénéfice SOGERES et on a un coût de personnel, donc je trouve qu'on pourrait quelque part faire bénéficier les familles de ce bénéfice ponctuel et, au moins cette année, ne pas augmenter la cantine. Voilà.

M. LE MAIRE.- C'est un coût global, vous voyez.

Marc, tu veux ajouter quelque chose ?

M. WARNOD.- Juste un mot, parce que vous touchez à un sujet qui me tient à cœur. Moi, je trouve ça pas normal qu'on n'affiche pas le prix réel des choses. Je pense qu'un des plus gros problèmes dans ce pays, c'est qu'il y a trop de gens qui croient que tout est gratuit. Que les familles payent 1 €, 2 €, 5 € un repas, très bien, on peut en débattre à l'infini, très bien, mais il faut afficher le prix. Il faut que les gens sachent que le repas a coûté 10 ou 15 €. Et ça, il faut l'appliquer pour tout,

parce que sinon, les gens croient effectivement que quand ils prennent le métro, ça coûte rien, alors qu'il y a 3 milliards de déficit, quand leur enfant mange à la cantine, que leur repas coûte 2,50 €. C'est pas vrai, donc il faut afficher le vrai prix.

Mme BRANNENS.- Je suis d'accord avec vous, et je trouve qu'on devrait apprendre aux enfants comment sont payées leurs études, que ce sont les impôts payés par leurs parents, de revaloriser l'impôt... Que ce sont les impôts payés par leurs parents qui leur permettent justement d'avoir cette école gratuite.

M. LE MAIRE.- Bon, on est tous d'accord. Il faut essayer de mettre en avant le vrai tarif, et donc le vrai tarif, là, Madame BRANNENS, il intègre des frais de personnel.

Mme BRANNENS.- Alors, j'avais un autre point. C'est le point n°39, justement sur cette commission consultative des services publics qui a eu lieu en décembre. Alors j'ai peut-être loupé quelque chose, mais j'ai pas vu de compte rendu de cette commission. Alors, ça ne fait que trois mois, mais bon...

M. LE MAIRE.- Il sera envoyé. Il n'est pas joint, il sera adressé avec le compte rendu.

Mme BRANNENS.- Merci. Il n'y a que trois mois.

Et dernier point, le point n°41 – c'est le dernier point – qui concerne les logements de fonction. On voit ici qu'il y a quatre logements de fonction supplémentaires d'attribués. Je voudrais simplement savoir quel est le nombre total de logements de fonction attribués par la Ville.

M. LE MAIRE.- On vous le donnera et il varie, puisque c'est des contraintes de service qui ne sont pas toujours les mêmes.

Mme BRANNENS.- Au 31 décembre, vous me le donnez, ou au 1^{er} janvier.

M. LE MAIRE.- On vous donnera à l'année, au 31 décembre 2018.

Mme BRANNENS.- Ok, merci.

M. LE MAIRE.- Absolument.

D'autres questions sur la deuxième partie ? Oui, Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, merci, Monsieur le Maire. J'en ai plusieurs.

J'avais une petite question concernant la 5, concernant l'attribution de subvention à la MJC. Je ne comprends pas ce que veut dire « de monter un spectacle avec des jeunes issus d'horizons divers ».

M. LE MAIRE.- Alors, avec des jeunes... Je cherche.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est la troisième ligne.

M. LE MAIRE.- « D'horizons divers ». Ça veut dire d'horizons divers, pas tous du même horizon.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je voudrais savoir si ce sont des... Est-ce que c'est un partenariat avec une autre ville, est-ce que c'est des personnes qui sont des enfants des familles de Neuilly ? Je ne comprends pas ce que ça veut dire. Je voulais juste comprendre ce que ça veut dire.

M. LE MAIRE.- Ariane, les horizons divers.

Mme GELLÉ.- En fait, nous avons été contactés par une commune proche d'Orly qui n'a pas tout à fait la même caractéristique, on dira, sociale de la ville de Neuilly, et qui ont souhaité faire un partenariat, de monter un spectacle avec des jeunes de la ville de Neuilly. Et c'est effectivement par le biais de la MJC que ce travail et ce spectacle est aujourd'hui en projet. Voilà.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci.

M. LE MAIRE.- Voilà les horizons divers. La diversité, on appelle ça aussi.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, j'aurais trouvé ça bien de dire que c'est un partenariat avec une autre ville, c'est intéressant.

M. LE MAIRE.- Oui, très bien. Très bonne question.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc ce serait bien de le mettre dans la délib.

Concernant la 12, qui concerne le contrat d'exploitation du parking souterrain avenue de Madrid... Alors moi je suis un peu surprise, parce qu'on a un organisme avec lequel on travaille, unique, maintenant, sur la ville de Neuilly. On a eu donc un délai dû à deux raisons qui sont bien expliquées. Donc on a potentiellement la possibilité de récupérer 2 358 000 €. Nous, on doit 320 000 €, et puis on en conclut que, finalement, les 2 M€, on ne les a pas, mais par contre, on va payer les 320 000. Alors, honnêtement, je trouve que, en termes de gestion, c'est un petit peu étonnant, parce que de dire que les causes de retard sont imputables à la Ville alors qu'il y a un élément qui concerne une décision de la DRIEE du 7 janvier, non prévue... Si elle est non prévue, c'est pas imputable à la Ville, auquel cas, ce délai-là de remise du parking, il n'est pas imputable à la Ville, donc il y a des règles...

M. LE MAIRE.- Non, il est imputable à l'État. L'État dans sa...

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est pas nous, donc...

M. LE MAIRE.- Oui, mais bon... Voilà, on ne peut pas se retourner contre l'État, parce que l'État a demandé une étude d'impact et il demande de payer les pénalités de... Ça ne marche pas. L'État ne le fait pas, l'État travaille sur l'intérêt général.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc on fait des règles dans des contrats dans lequel il y a des pénalités de retard qu'on n'applique jamais. C'est ça, l'idée en fait ?

M. LE MAIRE.- Non, non, non, non c'est pas du tout ça. Non, non, vous mélangez des carottes et des navets.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non. J'aime beaucoup la façon toujours...

M. LE MAIRE.- Simplement, voilà, il y a un contrat avec un concessionnaire, il y a des délais, et si les retards sont imputables aux travaux, c'est les pénalités de retard qu'il doit payer. Si les délais de retard sont imputables au donneur d'ordre, en l'occurrence à nous, il n'y a pas de raison que ce soit lui qui les paie, vous voyez. Et donc, c'est ce qui est expliqué : une partie qui a été une demande d'étude d'impact liée à la nappe phréatique qui a été demandé par l'État et qui a été une contrainte qui a été imposée au concessionnaire, donc ces délais de retard n'ont rien à voir avec des retards dans ses propres travaux ou dans sa prestation. Et ensuite, il y a eu un délai d'ajustement de la surface et de la construction demandé par la Ville, donc on ne va pas faire supporter au concessionnaire des délais qui ont été demandés par la Ville, une pour le compte de l'État et l'autre pour son propre compte, tout simplement.

Si c'était, bien entendu, des retards imputables au constructeur, à l'entreprise, eu égard à une mauvaise organisation, bien entendu, et on l'a souvent dans les délibérations, les pénalités lui seraient comptées, mais comme c'est nous qui portons juridiquement la responsabilité du délai, compte tenu des retards qui ont été pris par la demande d'étude d'impact, il n'y a pas de raison qu'on lui facture. Donc c'est ce que dit très bien cette délibération. Il y a un retard de notre responsabilité. Alors vous me direz, la question aurait été : mais pourquoi on ne se retourne pas contre l'État pour qu'il prenne en charge ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui. Ce n'est pas imputable à la Ville.

M. LE MAIRE.- Mais l'État est régalién, et donc on ne peut pas se retourner contre l'État du fait de sa mission régaliénne de service public liée à la protection des nappes phréatiques. Voilà, c'est comme ça, pour nous comme pour les autres. Maintenant, on peut le regretter, mais voilà. Donc là, la question aurait du sens.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, je le regrette, parce qu'effectivement, c'est inscrit dans les contrats et que là, on perd encore 2 M€ et on paie en plus 320 000. Ce n'est pas de la bonne gestion.

M. LE MAIRE.- Voilà, mais on applique le règlement, le contrat et rien que le contrat.

Mme MAURIN FOURNIER.- Très bien.

En ce qui concerne la 22, c'est le stationnement payant sur la voirie de surface, précision sur le stationnement résident. D'abord, effectivement, vous avez dû recevoir beaucoup de contestations pour revoir cette zone orange. Vous vous en souvenez peut-être, dès l'annonce de cette mesure, j'avais souligné l'aberration de faire payer les personnes qui viennent vous voir le samedi ou le dimanche. Bon, il a fallu attendre quelques mois et sans doute beaucoup de lettres peu aimables qui ont dû vous être envoyées. Voilà. Tant mieux d'y arriver, et un peu dommage qu'il ait fallu attendre autant de mois.

J'avais une question concernant les modalités. Il y a une distribution de tickets prévue, donc une distribution de tickets qui serait de 10 tickets pour les premiers immatriculés. Là encore, est-ce que ce n'est pas un peu compliqué ? Est-ce qu'on ne peut pas demander, proposer, j'allais dire, aux Neuilléens qui sont dans cette zone orange de bénéficier, s'ils en ont besoin, et de ne pas avoir des espèces de règles comme ça qui sont aussi... Non, mais surtout compliquées. C'est toujours : on va mettre 10 tickets, et puis alors, celui qui en a besoin de 11... Enfin, c'est toujours un peu étonnant.

Et ma deuxième question, c'est : dans le cadre de la... Vous mettez dans un premier temps – ça, c'est pour les véhicules électriques –, vous mettez : « dans un premier temps un droit de recharge sera délivré à un nombre limité de résidents ». Alors, moi, ma question, c'est : on va les tirer au sort ? Comment on va faire ? Je ne comprends pas pourquoi est-ce qu'on n'envisage pas de faire comme ça l'était au temps d'Autolib', c'est-à-dire que les voitures électriques pouvaient s'abonner pour aller recharger leurs voitures, et il fallait qu'elles trouvent une station libre, plutôt que de se dire : « vous, Monsieur Untel, vous allez y avoir le droit et les autres ont pas le droit ». Donc, voilà, je ne comprends pas les modalités de ces deux éléments même si, bien entendu, je trouve que c'est une bonne chose, enfin, de prendre en considération les familles des résidents des zones orange.

M. LE MAIRE.- Sur la deuxième question, Eric SCHINDLER l'a expliqué et je le laisse le réexpliquer si vous le souhaitez ou s'il le souhaite. Sur la première, les modalités sont extrêmement simples. Il y aura une interface sur le site de la ville. Vous rentrez le numéro d'immatriculation de la voiture et les gens, vous leur dites de payer le ticket résident, simplement, c'est tout. Ou vous le payer pour eux sur PayByPhone. Donc il n'y a pas de ticket à aller chercher, à s'échanger et à envoyer par La Poste ou quoi que ce soit. L'interface permettra, avec la saisie d'un numéro, quand cette voiture sera contrôlée, d'être assimilée à une voiture de résident et non pas à une voiture extérieure.

Mme MAURIN FOURNIER.- Cela veut dire que les voitures de résident ne payant pas dans les zones orange le samedi et le dimanche, est-ce que ce sera gratuit pour les invités des résidents ? C'est ça ?

M. LE MAIRE.- Voilà.

Mme MAURIN FOURNIER.- D'accord. Non, mais je préfère préciser.

M. LE MAIRE.- Si on prend un cas concret, vous avez quelqu'un de votre famille qui vient un samedi ou un dimanche, vous lui dites qu'il vient passer la journée, vous allez, vous ou lui, sur le site de la ville. À partir de votre nom, il se connecte, il rentre sa plaque d'immatriculation, et ensuite il est devenu, pour une journée, un résident et il prend un ticket résident.

Sur la deuxième question, Eric SCHINDLER, sur ce forfait de recharge électrique.

M. SCHINDLER.- Sur la deuxième question, il faut bien avoir en tête que la finalité, c'est de réinstaller des stations de recharge je dirai performantes, voilà, avec un abonnement, c'est-à-dire effectivement un peu à la Autolib'. C'est-à-dire que les gens, effectivement, prennent un abonnement chez un opérateur. Ils ont une carte et ensuite ils payent leur électricité en fonction de leur consommation. Mais tout ça, ça va prendre un petit peu du temps. Il y a beaucoup de solutions sur le marché. La Ville de Neuilly ne souhaite pas forcément y aller toute seule, puisque, en fait, il y a aussi les syndicats intercommunaux, comme le SIPPAREC et le SIGEIF qui proposent des solutions. Et donc, tout ça, ça va prendre un petit peu de temps. Donc dans le temps intermédiaire, entre maintenant et cette solution, quelque part, on rouvre les stations en *open bar*, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de compteur. L'électricité est payée par la commune. Et donc, je vous l'accorde, le chiffre de 50 est un petit peu arbitraire. On a fixé le chiffre de 50 pour effectivement un petit peu continger les choses, mais on aurait pu fixer un petit peu plus. Et c'est un petit peu la poule et l'œuf, parce qu'on va voir effectivement si ça intéresse beaucoup de résidents de venir effectivement charger leur voiture sur ces stations. Et donc on a fixé 50, je vous l'accorde, pour un petit peu contrôler les choses. On aurait pu en fixer un petit peu moins, en fixer un petit peu plus. On va voir comment ça se passe. Et encore une fois, il ne faut pas oublier que c'est une solution intermédiaire qui est destinée à durer environ 1 an.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc, en fait, vous allez faire une information pour dire que cela peut exister et les résidents intéressés demanderont à payer ces 120 € pour pouvoir bénéficier de cet *open bar* électrique pour leur voiture. C'est ça ? Donc ils n'auront pas la garantie, en ayant payé – je vais aller jusqu'au bout –, en ayant payé ces 120 €, s'ils arrivent tous le soir à 20 heures, ils ne pourront pas parce qu'il n'y aura pas assez de place ? Donc c'est ça aussi la difficulté. C'est que s'il n'y a pas...

M. LE MAIRE.- C'est déjà le cas à Autolib'. C'était le cas d'Autolib'.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, sauf qu'il y avait une application où vous voyiez à l'époque les possibilités qui sont ouvertes aux horaires qui vous conviennent. Par exemple, vous allez au théâtre, vous mettez votre voiture, vous regardez les stations autour et vous voyez celles qui sont libres et vous la réservez. Là, comme il n'y aura pas de réservation...

M. LE MAIRE.- Oui, mais si aucune station n'était libre, vous avez beau avoir l'application, vous ne pouvez pas charger votre voiture.

Mme MAURIN FOURNIER.- Comment ?

M. LE MAIRE.- Si toutes les stations étaient occupées, vous ne pouvez pas pour autant charger votre voiture. Donc la question de saturation, elle se posait aussi avec Autolib'. C'est d'ailleurs une des raisons qui a été évoquée, conduisant aux difficultés d'Autolib'. C'est l'inadéquation entre l'offre et la demande.

Je laisse terminer Eric.

M. SCHINDLER.- Non, les 10 €, effectivement, c'est une somme qui nous semble raisonnable...

Mme MAURIN FOURNIER.- 120 €.

M. SCHINDLER.- 10 € par mois. Sachant encore une fois, après, que l'utilisateur peut effectivement, en fonction des places disponibles, peut venir connecter sa voiture peut-être 2 heures dans le mois ou toutes les nuits, si effectivement il a la

chance que personne n'utilise cette station et donc il va pouvoir recharger gratuitement pendant 30 jours ou 30 nuits son véhicule sans payer l'électricité. Donc, effectivement, on a fixé un tarif de 10 € qui nous semble raisonnable, la balance entre la gratuité totale et puis un... Et puis, ensuite, quand il y aura un abonnement, là, effectivement, les gens paieront leur électricité.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ok.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres questions.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui. La 23.

M. LE MAIRE.- La 23.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ça concerne le rapport annuel donc d'exploitation dans les parkings et sur les recours administratifs donc RAPO. Moi, je voulais savoir si on pouvait avoir de façon précise... La question que je vous ai posée tout à l'heure, c'est effectivement le rapport entre le coût de traitement de ces recours et le coût et les recettes en ce qui concerne cette nouvelle façon de faire, avec les forfaits post-stationnement, parce qu'en fait on ne l'a pas dans cette délibération, alors qu'on a simplement des informations concernant les recours.

M. LE MAIRE.- Oui. Quand on aura les données, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on les intégrera dans le compte administratif et on aura de quoi dégager cet équilibre...

Mme MAURIN FOURNIER.- Enfin, j'avais déjà posé la question, en fait vous m'aviez dit que...

M. LE MAIRE.- Ce bilan des recettes et des dépenses. Même réponse.

Mme MAURIN FOURNIER.- La 25. J'ai été un petit peu surprise. C'est l'actualisation des tarifs de billetterie de la saison culturelle. Je voulais savoir s'il y avait une réflexion qui avait été menée, et si on en avait les conclusions, concernant la possibilité d'avoir des tarifs différents. Il s'avère que j'ai été à plusieurs spectacles et qu'en fonction des endroits où on est dans la salle, ben on n'a pas du tout le même service rendu, en tout cas pour le théâtre. Non, mais parce que quand on est devant ou quand on est derrière, je veux dire, on n'entend pas forcément de la même façon, on ne voit pas forcément, etc. Dans la plupart des théâtres parisiens, on a des différences de prix en fonction de la place et là on ne les a pas. Donc comme vous actualisez les tarifs, je voulais savoir si cette réflexion avait été menée et pour quelle raison elle n'était pas mise en place.

Le deuxième point, c'est que j'ai vu que, dans les tarifs gratuits, autant il y a les bénéficiaires donc des invitations et de la gratuité des invités des sociétés de production, les journalistes, et puis les invités de Monsieur le Maire. Donc je dois dire que je suis un petit peu surprise, Monsieur le Maire, que vous ayez la possibilité d'inviter. À une époque où on avait un autre maire qui est devenu Président de la République, les conseillers municipaux avaient le droit, à l'époque, de pouvoir aller gratuitement voir deux ou trois – je ne me souviens plus – spectacles. Et là, c'était les invités, j'allais dire de la Ville. Là, les invités du maire, je suis un peu choquée, quand même.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas à être choquée parce que je crois qu'il n'y en a pas et moi-même, malheureusement, vous voyez, je ne profite pas de cette facilité.

Mme MAURIN FOURNIER.- Vous n'avez pas le temps. Donc on pourrait l'enlever, alors. Ce serait quand même plus...

M. LE MAIRE.- Après, si vous voulez, je l'assume totalement. Je pense que c'est pas anormal que le maire puisse avoir un invité, un maire qui vient d'une autre ville, vous voyez.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ça peut être ponctuel, mais c'est un peu choquant.

M. LE MAIRE.- Moi, il m'arrive... Laissez-moi terminer. Il m'arrive, en visitant des maires en province d'autres communes que, si le soir... Il y a 1 an, j'avais été à Marseille. Le maire de Marseille me dit : « ce soir, il y a un match de l'OM. Est-ce que vous voulez m'accompagner ? ». Je l'ai accompagné et c'était sûrement sur le contingent du maire de Marseille de pouvoir aller à l'OM. Voilà. Ça n'a rien de scandaleux. Heureusement qu'il y a aussi cette facilité. C'est ce qui entretient une bonne relation entre les maires. Après, vous voyez, il n'y a sûrement pas beaucoup d'abus dans beaucoup de villes, en tous les cas pas à Neuilly parce que, malheureusement, je crois que je n'ai aucun souvenir d'avoir utilisé cette facilité.

Tu veux rajouter quelque chose ?

Mme HENROTIN-LE FLOCH.- Je veux juste répondre rapidement sur les tarifs. Je n'ai pas tout en tête, mais je sais que ça a été... Effectivement, on a quand même énormément réfléchi depuis 5 ans. Il y a des tarifs différenciés d'une part par sorte d'abonnement, selon le fait qu'on prend tant de spectacles, etc., et il y a des tarifs différenciés selon les emplacements dans la salle. C'est un mélange des deux. Cela existe.

J'en profite juste pour dire quand même que j'ai eu les résultats aujourd'hui des recettes de billetterie et que, par rapport à la même date de l'an dernier, nous sommes à peu près à 120 000 € de plus. Voilà. On atteint 580 000 € à peu près de recettes de billetterie. Et voilà. Et donc c'était un peu la fête au Théâtre des Sablons aujourd'hui en calculant cela. Voilà.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres questions.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci. Sur ce point juste de la facturation, d'abord, je voudrais dire que l'équipe est tout à fait compétente, parce qu'elle rappelle quand il y a des places qui restent les personnes qui sont abonnées par exemple. Donc, ça, je vous en félicite, parce que c'est toujours très agréable. En revanche, j'ai demandé s'il y avait des différences de tarifs en fonction des places dans la salle et la réponse a été « non ». Donc, simplement, ce sera intéressant de connaître cette réponse.

Sur la délibération 30, sur la fixation des tarifs, j'ai bien entendu votre réponse. Je voulais juste savoir si les 11 € sur l'étude qui a été conduite sur le coût moyen pour la ville du repas enfant – et j'adhère tout à fait à l'idée de Monsieur WARNOD que je défends par ailleurs sur le fait de bien connaître le prix des choses –, je voulais savoir si, par rapport à d'autres villes, on avait comparé et est-ce qu'on est dans une moyenne, ou est-ce qu'on est au-dessus ou en dessous et pour quelles raisons.

M. LE MAIRE.- On est dans la moyenne. On l'avait vérifié il y a quelque temps, puisque le Président de la République avait dit qu'il fallait mettre la cantine à 1 €. Je ne sais pas si vous vous rappelez ou si vous avez lu *Le Parisien*. Il y avait un tableau comparatif des prix des cantines de tout le département. Donc, vous voyez, c'était déjà fait et on était plutôt dans la moyenne basse.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci. Alors, c'est la 34. C'est l'adhésion de la commune à l'association Institut français de gouvernance publique. Alors, je me réjouis évidemment énormément que la Ville – si c'est nouveau – adhère à cette association, puisque c'est pour la prise en compte des modes d'association des citoyens au processus de décision publique. Donc je voulais savoir si c'était nouveau, ce qui expliquerait le fait que, sur un certain nombre de projets, les citoyens n'ont pas été invités à participer à la décision publique. Et si c'est nouveau, est-ce qu'il y a une possibilité d'avoir des informations sur les travaux qui y seront menés, parce que je trouve que, pour tout le monde, en tant qu'élus, c'est important de travailler sur cette considération et cette association des citoyens au processus de décision publique.

M. LE MAIRE.- Vous allez sur le site de cette association, vous avez tous les travaux qui sont en ligne, donc qui sont tout à fait accessibles.

Mme MAURIN FOURNIER.- Mais c'est nouveau ?

M. LE MAIRE.- Non, non, ce n'est pas nouveau.

Mme MAURIN FOURNIER.- Vous y étiez déjà ?

M. LE MAIRE.- Non, on n'y était pas. Il y en a où on rentre, il y en a où on sort, vous voyez...

Mme MAURIN FOURNIER.- Mais vous, vous venez de rentrer.

M. LE MAIRE.- ...au fur et à mesure aussi des débats et des besoins. Donc, vous voyez, on sort par exemple du Forum métropolitain, parce que justement ça n'a pas beaucoup d'intérêt.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah oui, je ne l'ai pas dit. Non, ça, c'est sûr, mais ça fait longtemps que ça n'a pas d'intérêt. Mais enfin bon.

M. LE MAIRE.- Là, il y a un certain nombre de débats à venir qui sont intéressants et vous les retrouvez sur le site. Et donc, voilà, c'est intéressant pour nous d'y être, tout simplement.

Mme MAURIN FOURNIER.- D'accord. J'en ai encore une. C'est concernant la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué. Et je voulais juste comprendre pourquoi un emploi de directeur de la citoyenneté et des relations aux usagers a besoin d'avoir un logement social... Pardon, excusez-moi, un logement de fonction.

M. LE MAIRE.- Vous mélangez tout.

Mme MAURIN FOURNIER.- Pas un logement social. Un logement de fonction. J'enlève le logement social. Ce n'est pas ça.

M. LE MAIRE.- Vous savez un certain nombre d'agents territoriaux ont des astreintes. Quand vous avez un directeur ou un chef de service qui est d'astreinte un week-end, il est d'astreinte au titre des agents de la ville pour tous les problèmes, pour tous les sujets. Quand vous avez un agent d'astreinte qui peut être le directeur des sports, ou ça peut être un responsable de l'état civil, il est d'astreinte le samedi ou le dimanche pour tous les problèmes qui tiennent à la ville. Quand un élu, un adjoint est d'astreinte, si c'est l'adjoint aux sports et s'il y a un problème lié à un décès, ce n'est pas le conseiller municipal en charge de l'état civil, c'est l'adjoint aux sports, parce qu'il est l'adjoint d'astreinte, qui va être sollicité et qui va activer les décisions nécessaires. Donc c'est la même chose pour les agents. La compétence de l'agent dans son activité quotidienne n'a rien à voir avec l'astreinte auquel il participe, puisque c'est une astreinte pour le compte des agents. Et c'est à lui d'être, voilà, l'aiguillage des acteurs à mobiliser s'il y a une catastrophe, un besoin, un fait, un événement exceptionnel à Neuilly. Donc il n'y a pas de corrélation entre l'astreinte, que ce soit pour un élu, et le champ d'application de l'astreinte.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc ça veut dire que tous les...

M. LE MAIRE.- Ça veut dire qu'il y a besoin d'un certain nombre d'agents d'astreinte pour qu'il y ait un turn-over par rapport à tous les jours d'astreinte (fériés, vacances, etc.) et donc il y a un certain nombre d'agents dans la ville qui ont cette astreinte et qui peuvent être d'astreinte, et qui sont d'astreinte d'ailleurs à tour de rôle, le samedi, le dimanche, la semaine, la nuit pour réagir sur les problèmes qui se poseraient.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc tous les salariés de la ville qui sont d'astreinte ont un logement de fonction ?

M. LE MAIRE.- Ah ben la plupart, oui, puisqu'on leur demande de se déplacer en pleine nuit, un dimanche, sur un problème. Donc s'ils habitent à Marne-la-Vallée ou à l'autre bout de la région, c'est un peu compliqué. Ça marche comme cela dans toutes les villes, et heureusement. Comment vous voulez faire marcher autrement ? Madame MAURIN FOURNIER, qu'est-ce que vous avez comme autre solution ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Peut-être que, en l'occurrence... Enfin, je ne sais pas quel était le logement de cette personne-là, si c'est un nouveau directeur de la citoyenneté, mais peut-être qu'il y en a un certain nombre qui peuvent être d'astreinte et vivre quand même dans la ville. Aucun de vos directeurs n'habite dans la ville ?

M. LE MAIRE.- Voilà. Ce n'est pas si simple que ça. Ça demande un certain nombre d'agents. Il y en a qui arrivent, qui prennent les astreintes. Il y en a dont le prédécesseur avait des astreintes, qui ne veulent pas prendre d'astreinte, donc il faut aller chercher un autre agent, lui octroyer un logement pour astreinte et nécessité de service. Voilà. Mais, à la fin, vous avez un certain nombre d'agents qui sont d'astreinte, qui sont à tour de rôle d'astreinte et qui sont sur la ville. Et c'est la raison pour laquelle ils payent d'ailleurs, comme vous le voyez, une partie de leur loyer. Il y a 50 % qui est défalqué au titre de l'astreinte qu'ils ont à assurer, tout simplement.

M. LE MAIRE.- Voilà. D'autres questions sur la deuxième partie ?

M. DODEMAN.- Oui, très rapidement. J'en avais 4 mais je ne vais en poser qu'une. Je voulais rebondir effectivement sur la délibération n°34 qui me paraissait être une bonne mesure. On en a parlé. L'Institut français de gouvernance publique est, voilà, quelque chose qui allait dans le bon sens, parce que c'est vrai qu'être élu, que ce soit dans l'opposition ou dans la majorité, cela reste entre guillemets un métier à part entière, avec des sujets complexes à traiter, où il faut se mettre à niveau, et puis la sphère publique, on la découvre, elle est quand même beaucoup plus rigide que la sphère privée. Bref. Et, du coup, moi je voyais cet institut comme permettant d'accompagner les élus, je ne sais pas, dans... Là, vous indiquez « dans la préparation à un mandat électif, voire même vers la sortie du statut d'élu ». Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce que nous, en tant qu'élus, les 49 ici présents, peuvent bénéficier, je ne sais pas, de mesures d'accompagnement ou de formations *via* cet institut, ou pas du tout ? Je n'ai pas très bien compris.

M. LE MAIRE.- Non, non, ce n'est pas un institut de formation. C'est pas un institut de formation. Il y en a. Vous pouvez bénéficier de formations. Il y a des formations qui sont proposées. Vous pouvez identifier des formations et faire une demande de formation mais là, ce n'est pas l'objectif.

M. DODEMAN.- Quel est l'objectif, en fait ? Excusez-moi.

M. LE MAIRE.- C'est de mener, avec des élus en charge de l'exécutif, des réflexions sur notamment les sujets de gouvernance publique du Grand Paris en ce moment, qui ne fonctionne pas bien, et sur lequel les élus de l'Institut de la gouvernance publique se penchent, avec un certain nombre d'experts, qui remontent des travaux. Ce sont des sujets liés aux syndicats mixtes, puisqu'ils sont dans cet écart entre des périmètres qui sont les anciens périmètres des grands syndicats et des périmètres de gouvernance et comment est-ce qu'il faut, est-ce que c'est pertinent d'ajuster ces périmètres. C'est des questions liées à la gouvernance publique, à la fois sur des décisions d'organisation institutionnelle, mais aussi sur des décisions d'organisation opérationnelle.

M. DODEMAN.- Certains ici font partie de ces travaux de réflexion ?

M. LE MAIRE.- Oui.

D'autres questions sur la deuxième partie ? (*Il n'y en a pas.*) Très bien. Je vous remercie.

Questions diverses

M. LE MAIRE.- Les questions diverses. Madame BRANNENS, vous avez la première.

Mme BRANNENS.- Oui, merci. Moi, je vais vous poser une question diverse qui se rapporte à quelque chose qu'on a beaucoup vu dans la première partie, puisque, dans la première partie, il y avait trois délibérations sur quatre qui étaient axées sur les modalités de déplacement. Il y a en délib 2 le plan vélo, en délib 3 la Nationale 13 et en 4 la zone à faibles

émissions. Donc cette densité n'est pas un hasard, puisque le domaine est en pleine évolution. Il y a d'ailleurs eu des articles dans la presse très récemment là-dessus. Enfin, nous assistons ces dernières années à un développement rapide des modes de déplacements alternatifs, que sont aujourd'hui le vélo, le skate, la trottinette, chacun d'eux pouvant être électrique ou non, ainsi que les gyropodes et gyroroues, différents engins électriques qui sont essentiellement utilisés pour des déplacements domicile-travail.

Aucune réglementation spécifique n'existe actuellement pour ces différents engins et, à part les vélos, ils n'ont en principe pas le droit de circuler sur la chaussée car ils ne sont pas immatriculés. La multiplication de ces nouveaux modes de transport et le flou juridique actuel ont d'ailleurs conduit récemment la Ville de Paris à développer sa propre réglementation – je crois qu'ils l'ont fait au mois de novembre –, afin de protéger les utilisateurs ainsi que les piétons. A Neuilly, on est entre Paris et La Défense et on devrait permettre une continuité de ces déplacements en toute sécurité pour tout un chacun, qu'on soit piéton ou cycliste – enfin, cycliste au sens large. L'usage des pistes cyclables semble une très bonne solution pour ces engins mais elles sont peu nombreuses à Neuilly et souvent peu pratiques. Or s'il faut protéger les piétons, il convient aussi de protéger les cyclistes de tout type des voitures et des motos, sans oublier de prévoir bien évidemment des zones de parking. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de revoir au plus vite le plan de déplacement dans la ville afin de permettre à chacun de se déplacer en toute sécurité, tout en encourageant les modes de déplacement doux.

(Départ de Mme QUINTIN.)

M. LE MAIRE. - Oui, c'est un sujet sur lequel on est sensible et qu'on suit. Et on est, voilà, très attentif notamment aux prescriptions que l'État est en train de mettre en place pour pouvoir faire appliquer sur ces nouveaux modes de transport que vous avez rappelés des prescriptions qui sont juridiquement solides, de telle manière à pouvoir – et notamment ce sera probablement sur une règle de 6 kilomètres/heure – faire appliquer par nos services de police les autorisations ou les interdictions de rouler sur les trottoirs ou d'aller sur les pistes cyclables ou de porter un casque ou d'aller sur la voirie si cela dépasse 25 kilomètres/heure, par exemple. C'est un peu toutes ces précisions qu'on attend pour pouvoir les appliquer, encore une fois sur une base juridique solide.

Mme BRANNENS. - Ce qui veut dire que, entre 6 et 25, on va où ? On va sur les pistes cyclables. Mais s'il n'y en a pas...

M. LE MAIRE. - Ça veut dire, Madame BRANNENS, que ce n'est pas moi qui fais la loi, ni les décrets d'application. Comme je vous le dis, il y a un certain nombre de débats et de discussions qui annoncent une réglementation. Et on aura les réponses à ces questions. Et dès qu'on les aura, avec des éléments encore juridiques une fois tangibles, on les appliquera, de telle manière à ce qu'on puisse assurer le mieux possible la sécurité des uns et d'autres. Voilà.

Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER. - Oui, Monsieur le Maire, vous faites beaucoup de communication sur vos voyages à l'étranger (au Bénin, aux États-Unis, etc.). Est-ce que vous pouvez nous expliquer en quoi ces voyages sont nécessaires dans le cadre de votre seul mandat, celui de maire de Neuilly, et qui paye ces voyages à l'étranger ?

M. LE MAIRE. - Ça ne relève pas de la Ville. Ce n'est pas payé par la Ville, et donc ce n'est pas le sujet au Conseil municipal. Mais, rassurez-vous, ce n'est pas payé par la Ville.

Mme MAURIN FOURNIER. - Merci.

La base vie des travaux de la RN13 a pris feu, heureusement sans victime. Je voudrais savoir ce qu'il s'est passé, et également vous poser la question sur deux points. D'une part, cet événement a créé un blocage monstre de la circulation Paris vers La Défense et ce triste épisode montre la nécessité de circulation des secours en tout cas sur cette avenue, et en particulier sur les contre-allées. Donc ma deuxième question, c'est : comment les secours pourront intervenir dans le cadre de la circulation dite « en marguerite », avec une seule voie, lorsque les travaux des contre-allées seront ou seraient réalisés ? Et ma troisième question, c'est : combien a coûté cette magnifique image d'allée sans voiture, qui était éclairée la nuit et qui malheureusement aujourd'hui a brûlé ?

M. LE MAIRE.- Elle n'a rien coûté. C'est formidable.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'était les entreprises qui ont rémunéré ça ?

M. LE MAIRE.- Non, c'est ni les entreprises... C'est Decaux qui a une économie sur l'affichage, où il y aura de l'affichage publicitaire de la bâche. Et cette bâche rentre dans ce marché, donc elle ne coûte rien à la Ville.

Ensuite sur, voilà, les conditions d'intervention des pompiers, c'est comme dans n'importe quelle rue de Neuilly. Il n'y a pas de raison que ce soit différent sur l'avenue Charles de Gaulle. Et sur l'incendie, c'est un soudeur qui a fait une erreur. Heureusement, cela n'a pas eu de dégâts ni humains, ni de dégâts matériels. Les pompiers sont intervenus très vite et ont bloqué la circulation pour vérifier qu'il n'y avait pas d'autre cause, que ce n'était pas une cause autre que celle qui s'est avérée être la cause, c'est-à-dire une erreur du soudeur qui a touché un matériel qui a pris feu. Et d'où le blocage, du coup, de la circulation. Voilà.

Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire, j'avais une question d'ordre sécuritaire puisque, chacun le sait, il y a hélas une recrudescence de cambriolages à Neuilly. Peut-être que certains en ont été un jour victime et je sais que c'est horrible. Le pire, me semble-t-il, c'est que maintenant on a des cambriolages en pleine journée. Avant, c'était principalement pendant les vacances et maintenant c'est pendant les vacances et potentiellement maintenant ou à 14 heures. Je trouve cela extrêmement humiliant que finalement Neuilly ne fasse pas peur en fait aux malfaiteurs, puisqu'eux n'ont pas l'image en fait d'une ville qui est surprotégée. Donc certes Neuilly est une ville cible facile, mais je trouve que Neuilly n'a pas une politique finalement dissuasive en termes de sécurité vis-à-vis des malfaiteurs qui viennent, qui reviennent et qui reviendront demain. Pareil pour les braquages. Donc ma question – je ne sais pas si vous m'entendez parce qu'il y a beaucoup de ricanements à côté de vous...

M. LE MAIRE.- On va faire une campagne de communication, en disant que la ville est surprotégée, et puis comme ça, ils vont le percevoir. Mais votre question est d'une naïveté, Monsieur DODEMAN, excusez-moi.

M. DODEMAN.- Allez-y, Monsieur le Professeur.

M. LE MAIRE.- Vous pensez que les gens ne venaient pas parce qu'ils pensaient que la ville était surprotégée ? Ce n'est pas comme ça que ça se passe, vous voyez. D'abord, les cambriolages ne sont pas qu'à Neuilly. La recrudescence des cambriolages concerne tout l'ouest parisien. J'étais cet après-midi avec le commissaire, on parlait justement des statistiques. Après, il n'y avait pas hier des cambriolages la nuit et maintenant des cambriolages de jour. On en parlait encore avec le commissaire, ils ont toujours été de jour. C'est extrêmement rare les cambriolages la nuit. Voilà. Ensuite, la Ville met le maximum de moyens, en vidéo-protection, en recrutement d'agents, en équipement d'agents, et voilà. Après, s'il faut faire une campagne de publicité sur les cambrioleurs pour les avertir que la ville est protégée, on le fera volontiers, mais je doute de l'efficacité.

M. DODEMAN.- Je n'ai pas compris votre remarque mais, ce que je veux dire... Je ne nie pas la politique un peu sécuritaire qui a été mise en place, avec plus de vidéo-caméra-surveillance. Il y en aura 12, là, bientôt. Une police qui est plus sensibilisée sur ce type de sujet, je ne le nie pas.

M. LE MAIRE.- Oui, ils sont très sensibilisés.

M. DODEMAN.- Ma question est la suivante : est-ce que finalement ça porte ses fruits ? Est-ce qu'aujourd'hui quand, demain, si vous êtes cambriolés, est-ce que grâce aux vidéo-caméra-surveillance, on sait qui malheureusement vient nous cambrioler chez nous...

M. LE MAIRE.- La question que vous posez c'est : est-ce qu'il y aurait plus de cambriolages s'il n'y avait pas de police municipale et pas de vidéo-surveillance ?

M. DODEMAN.- Non, c'est : est-ce qu'on arrive à identifier en fait les malfaiteurs, les groupes qui viennent et reviennent à Neuilly ?

M. LE MAIRE.- Bon, écoutez, on fait ce qu'on peut. La police nationale fait aussi son travail. Voilà. Il y a des cambriolages. On essaie tous de lutter pour avoir une police efficace. Il y a un CLSPD bientôt, donc ce sujet sera abordé et des solutions, s'il y en a, seront bien entendu abordées.

M. DODEMAN.- Il y a très très peu de Neuilléens qui sont dans la salle mais, excusez-moi, mais votre réponse elle est tellement peu convaincante. Vous ne faites même pas l'effort d'expliquer ce que vous mettez en place.

M. LE MAIRE.- Le service de sécurité de la ville, vous le connaissez ? Vous le connaissez ou pas ?

M. DODEMAN.- Non, mais, surtout, quel est le résultat ?

M. LE MAIRE.- Vous le connaissez, Monsieur DODEMAN ou pas ? Bon, ben voilà. Il fait ce qu'il peut, avec beaucoup de bonne volonté, beaucoup de professionnalisme. Je ne suis pas dans la tête des cambrioleurs.

M. DODEMAN.- Mais quel en est le résultat ? Est-ce que ça porte ses fruits ? Est-ce que vous identifiez les malfaiteurs ? C'est ça, ma question, en réalité.

M. LE MAIRE.- Vous savez, la police judiciaire, c'est la police nationale, qui fait l'identification, qui fait les enquêtes, qui fait les recherches. Ce n'est pas la police municipale.

Monsieur LEPIDI.

M. DODEMAN.- Peu convaincant face aux Neuilléens.

M. LEPIDI.- Je vous pose mes deux questions. Alors, vous nous avez informés récemment qu'une enquête sur un des animateurs de la ville, dans une école, avait été ouverte. Dans un souci de rassurer les parents d'élève, est-ce qu'on peut avoir quelques informations à ce sujet ?

M. LE MAIRE.- Non, Monsieur, vous n'en aurez pas puisqu'une enquête est en cours et les enquêteurs nous demandent surtout de ne donner aucune information. Voilà. Et quand les parents d'élève me demandent un rendez-vous, ils l'ont, avec Alia ATIEH et Emmanuelle d'ORSAY, mais il n'est pas question de donner aucun élément sur l'enquête. Voilà.

M. LEPIDI.- Mais en fait, c'est quand même une information.

M. LE MAIRE.- Ah mais c'est le problème d'une enquête. Une enquête, si elle est sur la place publique, elle n'a plus l'efficacité d'une enquête. Donc, voilà, il faut respecter le secret de l'enquête. Et l'enquête se déroule et il n'est pas question de donner des informations sur l'enquête aujourd'hui.

M. LEPIDI.- Très bien. Le marché des Sablons est actuellement l'objet d'un véritable massacre dans son organisation. Les commerçants se plaignent du fait de la multiplication des travaux dans l'environnement, que vous connaissez parfaitement. Mais, moi, je pense que, dans les difficultés actuelles, on pourrait y remédier, notamment en remettant en place, sur la partie qui est occupée par les commerçants volants – je dis « volants » parce qu'ils ne sont pas forcément habituels –, eh bien le bâchage classique qu'il y avait auparavant, de façon à ce qu'on n'ait pas cette visualisation qui est assez folklorique.

Et par ailleurs, j'ai également une autre demande sur le même sujet. C'est les commerçants de bouche qui, sur la partie qui fait dos à l'avenue Charles de Gaulle, n'ont pas là de bâche et je pense qu'il serait bien qu'on organise le bâchage pour

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

28 mars 2019

les protéger de la circulation, des effluves de carbone. Voilà. Comme d'ailleurs vous avez vous-même organisé une tente aujourd'hui, qui était extrêmement protégée, elle. On pourrait faire les choses de façon un petit peu plus organisée, un peu plus correspondant aux besoins de la ville.

M. LE MAIRE.- Alors, sur les deux questions, l'agencement, l'organisation du marché a été vu directement avec les commerçants. C'est eux qui ont choisi ce plan et c'est même eux qui ont validé... Tous les commerçants ont signé la feuille. C'est eux qui ont proposé l'organisation de leurs emplacements d'un bout à l'autre. Ils ont souhaité que tous les abonnés soient le long de l'avenue. Ils se sont répartis les places d'un côté ou de l'autre d'un bout à l'autre. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des commerçants abonnés sont sur cet endroit et organisés de telle manière. Et j'avais pris soin à l'époque de demander à chaque commerçant de signer une feuille comme quoi il était d'accord avec ce qui était proposé par leur association. Et tous les commerçants ont signé.

Ensuite, il y a, sur la Place du marché, ce qu'on appelle les « volants », qui par principe sont aléatoires. Il y a des jours où il y en a beaucoup, d'autres où il y en a moins, d'autres où il y a personne ou quasiment personne. Et donc les volants ont toujours eu leur propre installation. Donc on ne peut pas mettre *a priori* des bâches ou des couvertures pour les volants, dans la mesure où on ne connaît pas qui des volants vont venir et qu'on n'a pas la même maîtrise de leur installation que celle des abonnés, qui sont organisés d'une manière permanente dans leur implantation. C'est la raison pour laquelle que vous avez cette diversité de stand des volants sur la place et vous avez cette unité des abonnés le long de l'avenue.

Sur la question d'une bâche, c'est une question que l'on a évoquée avec eux récemment. Et donc une solution est à l'étude, qui sera probablement implémentée rapidement. Voilà.

Chers collègues, je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.


Mme MAURIN FOURNIER.- Est-ce qu'on a, excusez-moi, juste la date du prochain Conseil, s'il vous plaît, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Non, mais ce sera communiqué rapidement. Le dernier jeudi de juin, *a priori*.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci.

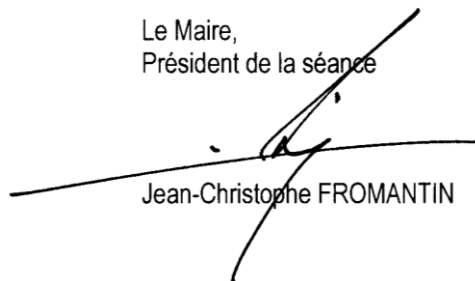
M. le Maire clôt la séance à 21 heures 40.

Le secrétaire de séance



Jean de ROQUETTE-BUISSON

Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN